

automne 1981

au Canada

3.75\$

autres pays 4.25\$

Perspectives internationales

Revue d'opinion sur les affaires étrangères

doc
CA1
EA
I56
FRE
automne
1981

L'action internationale du Québec

Nouveaux rapports de puissance

Terrorisme et système international

Islam et «croissant de crises»

L'ONU et le désarmement

Diplomatie nucléaire

Perspectives internationales

Table des matières

automne 1981

L'action internationale
du Québec / *Louis Sabourin* 3

L'évolution du système
internationale / *André P. Donneur* 10

Actions terroristes et
société internationale / *Jean Pierre Derriennic* 20

Islam et «croissant
de crises» / *Georges Vigny* 26

Le désarmement à l'ONU:
Adieu aux armes / *Marcel Merle* 34

Les ambiguïtés de la
politique nucléaire du Canada / *Albert Legault* 40

Au centre: section supplémentaire

Pour mémoire: bibliographie et renseignements sur les relations extérieures du Canada fournis par le ministère des Affaires extérieures.

Un mot de l'Éditeur. . .

Pour souligner le dixième anniversaire de *Perspectives Internationales* nous sommes retournés à nos archives et avons fait une sélection des contributions les plus importantes et les plus remarquées. Il ne faudrait pas cependant croire que ce numéro spécial distribue des "prix d'excellence".

Les articles reproduits dans ce numéro spécial ne sont que le reflet des événements marquants des dix dernières années. Ils ont été sélectionnés à partir d'une longue liste de contributions qui, toutes, auraient pu prétendre à l'excellence. Comme c'est le cas de toute sélection faite par un Éditeur, il s'y trouve une bonne part d'arbitraire.

Les articles ont été choisis pour l'importance du sujet dont ils traitaient et aucune correction n'a été apportée par rapport au texte original. Nos lecteurs remarqueront donc certains anachronismes, tout à fait volontaires. Les idées exprimées, plus que la séquence des événements relatés dans ces articles, sont importantes pour nous.

Pour les lecteurs qui nous suivent fidèlement depuis la création de *Perspectives Internationales*, auteurs et articles publiés ici auront un air familier. Pour ceux qui se sont joints plus récemment à la liste des habitués de la revue, cela constituera un témoignage sur l'histoire de *Perspectives Internationales*.

Alors que nous entrons dans notre deuxième décennie, *LA* revue canadienne d'opinion sur les affaires étrangères envisage de coller davantage à l'actualité internationale et de produire des réactions plus spontanées aux grands événements de la scène internationale.

Aux auteurs, qui font la qualité de *Perspectives internationales*, et à ses lecteurs qui lui font régulièrement confiance, nous disons tout simplement "Merci!" de nous avoir accompagnés pendant cette première décennie d'existence.

Perspectives internationales est publiée au Canada quatre fois l'an par International Perspectives, (95312 Canada Inc.), 302-150 rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1P 5A4.
Téléphone: (613) 238-2628

Editeur:

Alex Inglis

Secrétaires à la rédaction:

David Mac Neill

Administrateur

Barb Burton

Adresse postale:

B.P. 949,
Succursale B
Ottawa, Canada
K1P 5P9

Perspectives internationales est une revue d'opinion sur les affaires étrangères. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et non pas, à moins qu'il en soit fait mention explicitement, les organismes dont ces auteurs peuvent faire partie.

ISSN 0381-4890

© 1981

L'action internationale du Québec

par Louis Sabourin

La victoire du Parti québécois aux élections du 15 novembre 1976 ainsi que les nombreuses réactions que cet événement historique a suscitées au pays et à l'étranger ont mis en lumière une fois de plus le caractère spécifique du Québec et l'importance grandissante de son action internationale. En effet, il convient d'analyser non seulement l'essence et les expressions de cette action internationale mais aussi d'en évaluer la signification profonde et de dégager les stratégies qui la sous-tendent et l'animent.

Essentiellement, l'action internationale québécoise constitue une expression et une recherche d'une compétence plus vaste en vue d'affirmer l'identité du Québec et de favoriser son développement et celui des autres par le truchement d'échanges mutuellement avantageux avec certains peuples, Etats, institutions publiques et privées, avec lesquels les Québécois veulent établir des contacts de toutes sortes.

Au-delà des événements, faits et gestes qui, surtout depuis le début de la Révolution tranquille en 1960, ont cristallisé une certaine démarche québécoise sur la scène mondiale, deux stratégies se sont progressivement implantées souvent plus à la suite de comportements et de réactions spontanés qu'à partir des desseins préétablis de longue date. Ces deux conceptions — mise en valeur des *compétences humaines* par un usage élargi mais concerté des institutions et des ressources québécoises et fédérales par opposition à une *compétence étatique* strictement québécoise au niveau des rapports internationaux — se sont développées au point de devenir à la fois le fondement et l'objectif de deux écoles de pensée. Il est inévitable que celles-ci continuent de s'affronter tant et aussi longtemps que le Québec demeurera une entité dans la fédération canadienne. En un mot, Ottawa continuera à plaider en faveur d'une participation des compétences québécoises à la vie internationale dans le respect de la personnalité internationale du Canada alors que le Gouvernement de René Lévesque s'efforcera, par le truchement de ses activités internationales, à confirmer sa compétence propre.

M. le professeur Louis Sabourin était directeur de l'Institut de Coopération internationale de l'Université d'Ottawa lorsqu'il rédigea cet article pour Perspectives internationales.

Phénomène légitime et souhaitable

Si l'on tente d'envisager les activités internationales québécoises dans une optique globale, on ne peut qu'en arriver à la conclusion qu'elles représentaient et représentent toujours un phénomène normal, légitime et souhaitable. Les erreurs de procédure et les excès de langage ne doivent pas faire oublier que les intérêts profonds et à long terme de toutes les parties en présence y ont été avantageusement promus. En fait, toute société démocratique qui veut progresser dans le monde actuel — particulièrement si elle se sent assaillie dans sa culture — ne peut plus comme autrefois se replier sur elle-même. A l'époque des sociétés closes, le repliement sur soi pouvait constituer une «défense positive», mais à l'ère de la société post-industrielle et du déclin de la natalité, un tel processus équivaldrait à un véritable dépérissement qu'aucun francophone, quelle que soit son allégeance politique ou idéologique, ne peut sérieusement envisager. Dans de telles circonstances, une multiplication des échanges internationaux devient non seulement désirable mais nécessaire dans tous les secteurs, depuis les affaires économiques jusqu'aux échanges technologiques et culturels en passant par le sport, la télévision et la «coopération pour le développement». Ainsi on ne peut plus prétendre à l'excellence en conditionnement physique, en gestion industrielle, production alimentaire ou en musique en ignorant ce qui se passe à l'étranger. C'est le cas de presque tous les secteurs d'activités. Il importe maintenant de développer de plus en plus de compétences, non seulement au «sommet politique et administratif» mais dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Si, d'une part, les Québécois veulent s'ouvrir à des perspectives internationales afin d'en tirer des bénéfices multiples, il apparaît, d'autre part, que de plus en plus d'étrangers s'intéressent au Québec et apprécient les connaissances et l'expertise de ces «nord-américains francophones» dans des secteurs comme la santé, la foresterie, l'agriculture, l'hydro-électricité, les pêcheries, les coopératives, l'éducation, l'administration, les communications, le management, les arts, la culture, les sports et bien d'autres encore.

Bien plus, plusieurs pays industrialisés suivent avec beaucoup plus d'intérêt qu'on ne le croit généralement les efforts canadiens et québécois en vue de bâtir une société dynamique où le concept de qualité de la vie occupe une place de plus en plus grande. On se tromperait en s'imaginant que seuls les problèmes posés par la dualité linguistique, la domination économique américaine ou les luttes syndicales retiennent l'attention à l'étranger. Les trois millions d'immigrants qui sont venus s'établir au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en sont la preuve incontestable.

Un tel intérêt québécois et étranger joint à tous les nouveaux moyens de communications, de transports ainsi qu'à un nombre croissant de programmes d'échanges, ont déjà entraîné une multiplicité de liens internationaux que l'équipe Lesage avait peine à imaginer au début des années soixante. La visite du premier ministre Bourassa à Téhéran et les accords conclus avec le gouvernement d'Iran en 1975 en sont un exemple frappant. En réalité, les Québécois ont vraiment amorcé un virage et ont pris goût à la chose internationale.

A l'exception des Québécois qui avaient émigré aux Etats-Unis ainsi que des militaires et d'un groupe restreint de diplomates, d'intellectuels et d'étudiants, il est indiscutable que les missionnaires représentaient jusqu'à tout récemment le groupe le plus nombreux de Canadiens français vivant à l'étranger. On trouve maintenant, en plus de ceux-là, des coopérants, des experts, des hommes d'affaires, des artistes, des professionnels de toutes sortes, un peu partout à travers le monde, particulièrement aux Etats-Unis, dans les Antilles occidentales, au Mexique et dans les Etats francophones. Des Québécois de différents milieux participent directement à la vie internationale et trouvent là une source d'oxygène culturel ou de satisfaction professionnelle, matérielle et psychologique. Les contacts avec l'étranger sont d'ores et déjà un fait acquis. Bien plus, ils sont conçus par la très vaste majorité des Québécois comme un élément indispensable à leur progrès individuel ou collectif.

Or, mis à part les échanges avec les Etats-Unis et d'une certaine façon avec la France, il s'agit là d'un phénomène très récent. Néanmoins, peu de sociétés ont réussi, en une période de temps aussi courte, à participer directement à autant de secteurs de la vie internationale en commençant par le tourisme qui, pour un grand nombre, constitue, après l'éducation et la télévision, le point de départ d'une prise de conscience et d'une meilleure connaissance du monde extérieur.

C'est dans cette propension à profiter des sources étrangères tout en y contribuant qu'il faut chercher le sens ou le «fond» de l'action internationale du Québec.

Certes, une telle démarche, tout en servant la cause québécoise, n'a pas pour autant desservi la politique étrangère canadienne. Celle-ci avait un réel besoin d'une injection de francité. En un mot, l'action internationale québécoise des années soixante aura troublé, inquiété et même traumatisé plusieurs responsables de la politique étrangère du Canada, mais ceci leur aura été salutaire — comme les événements des années suivantes l'ont démontré — aussi bien dans les rapports avec l'Afrique francophone, les institutions de la francophonie, et, est-il besoin de la souligner, avec la France et la Belgique.

D'ailleurs, il est étonnant, mais à première vue seulement, que le nationalisme québécois ait exercé une influence si faible dans les rapports du Canada avec les Etats-Unis et avec d'autres régions du monde, en particulier avec l'Amérique latine. Dans le cas des Etats-Unis, l'Ontario et le Colombie-Britannique ont souvent fait preuve d'un nationalisme plus affiché que le Québec et les provinces maritimes qui désirent obtenir des emprunts et des investissements américains en vue de créer des emplois et réduire ainsi le chômage. C'est plutôt dans le domaine des rapports avec la France et la francophonie que le sentiment national a suscité de nombreux débats.

Les efforts déployés, après l'élection de 1960, par l'équipe libérale du premier ministre Jean Lesage, pour donner au Québec «pignon sur rue internationale» furent menés tambour battant, surtout lors de la création du ministère des Affaires fédérales-provinciales en 1961 (transformé en celui des Affaires intergouvernementales en 1967), lors de l'ouverture de la

Délégation générale du Québec à Paris en 1961, et lors de la conclusion d'ententes culturelles avec la France en février et en novembre 1965. Sous les régimes Johnson (1966-1968), Bertrand (1968-1970) et Bourassa (1970-1976), ces activités officielles ont été étendues à de nombreux secteurs et à d'autres pays ainsi qu'à des institutions et conférences internationales. Elles rejoignent et affectent maintenant de nombreuses couches sociales au Québec. Avec la multiplication des échanges à tous les niveaux, on assiste à «l'institutionnalisation» des activités internationales québécoises.

Sans aucun doute le gouvernement péquiste de René Lévesque cherchera-t-il à multiplier ces activités, quoiqu'il serait surprenant qu'il souhaite le faire avec fracas. En tout cas, il ne l'a pas fait dans les deux premières occasions qui se sont présentées, en janvier dernier. La visite du ministre français de l'industrie et du commerce, M. Rossi, n'a pas donné lieu à des déclarations retentissantes; et le discours de M. Lévesque, devant l'*Economic Club* à New York, a été marqué au coin de la modération. Les relations internationales sont loin d'être une priorité dans le programme du Parti québécois d'autant plus que le chapitre traitant de ce sujet est fort incomplet et sujet à des réserves de la part du leadership du Parti. Cette section sera sûrement réétudiée au cours des prochaines années à la lumière de l'expérience vécue et à la suite d'une perception plus pratique des réalités stratégiques et internationales contemporaines par les militants du Parti québécois.

Esquisses des échanges

Sans reprendre en détails le fil de ces événements, il convient de rappeler que depuis 1960 le Québec s'est affirmé dans le monde de la francophonie et a même créé un précédent, en 1970, en devenant «Gouvernement participant» de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), dont un Québécois, Jean-Marc Léger, a été le premier secrétaire général. Le Québec n'est plus isolé psychologiquement dans la francophonie. Le contraste avec les années cinquante est frappant. En plus de sa participation à l'ACCT, le Québec contribue à de nombreuses institutions multilatérales telles que la Conférence des ministres de l'éducation (d'Afrique et de Madagascar), la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports, sans oublier des dizaines d'organismes non gouvernementaux comme l'Association des parlementaires de langue française, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUP-ELF) dont le siège est à Montréal, l'Association des éditeurs de langue française, la Communauté radiophonique et télévisuelle de langue française, de nombreuses associations professionnelles regroupant journalistes, médecins, économistes, historiens, géographes, sociologues, écrivains, etc. du monde francophone.

Sur le plan bilatéral, le Québec a établi un réseau de délégations générales et de maisons commerciales dans plusieurs autres pays. Le Québec a maintenant des représentants officiels en Europe (Paris, Londres, Bruxelles, Milan, Rome, Dusseldorf) aux États-Unis (New York, Boston,

Chicago, Dallas, Los Angeles, Lafayette), en Asie (Tokyo, Beyrouth), en Afrique (Abidjan) et dans les Antilles (Port-au-Prince). Il faut aussi insister sur le rôle original de l'Office franco-québécois de la Jeunesse qui, depuis 1968, a ouvert des horizons internationaux à des milliers de jeunes de tous les milieux. De plus, le Québec contribue directement ou indirectement par ses institutions privées, ses universités, son monde des affaires, à la mise en œuvre de nombreux projets de coopération de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) et de nombreuses associations bénévoles en Asie, en Amérique latine, aux Antilles et en Afrique, notamment dans les Etats francophones.

Ce sont là des acquis incontestables et irréversibles qui, après l'Exposition internationale de 1967, la visite du président de Gaulle la même année, les événements d'octobre 1970, les Jeux Olympiques et la victoire du Parti québécois en 1976, ont internationalisé l'identité du Québec contemporain.

Malgré certains piétinements et de nombreuses déceptions, les activités internationales québécoises n'ont cessé de croître au point où l'on peut affirmer que le Québec a trouvé une place, comme exemple-type, dans plusieurs nouveaux manuels de Droit international.

Or, après quelques «années tapageuses», les Québécois se sont rendu compte que c'est avant tout par leur *compétence* qu'ils seront acceptés et respectés sur la scène internationale.

Compétence humaine ou étatique?

La compétence est par conséquent le concept-clef; mais laquelle? La compétence (humaine et professionnelle) de chacun ou des institutions dans tel ou tel domaine, ou la compétence juridique d'un Etat québécois en gestation? ou les deux à la fois? En deçà des houles (1964-1971) et des écumes (1971-1976) qui ont agité et marqué les flots internationaux québécois, deux courants profonds, c'est-à-dire ces deux stratégies en matière de «compétences», se sont opposés parfois sourdement, parfois sournoisement, parfois bruyamment. Il ne s'agissait pas simplement de cascades de sémantique mais bien d'un torrent politique avec des remous constitutionnels et diplomatiques. Les mêmes mots peuvent signifier et surtout être employés à dessein selon les lieux, les personnes et les circonstances pour désigner des comportements, des objectifs et des réalités différents. Le débat sur la «compétence internationale du Québec» portait sur un de ces mots.

L'expérience des dernières années a fait valoir que, conçues comme un volet du développement et du partage des «compétences humaines et professionnelles», les relations internationales du Québec n'ont pas créé trop d'oppositions à Ottawa. D'autre part, envisagées comme un pôle et un instrument d'une compétence juridique élargie, elles ont soulevé bien des objections et donné naissance à de nombreux groupes de travail dans la capitale fédérale.

La raison fondamentale de ces difficultés est la suivante: on a placé beaucoup d'accent — du moins dans les discours et certains textes officiels — sur la notion de «compétence constitutionnelle». Le *Document de travail sur les relations extérieures* soumis par le gouvernement du Québec lors de la Conférence constitutionnelle de 1969 est significatif à cet égard. Or, la notion de «compétence» commence à remplacer progressivement dans le Droit international le concept traditionnel de «souveraineté». La «souveraineté absolue» est un terme que les juristes contemporains emploient de moins en moins car la plupart des Etats ont accepté, par traité ou autrement, d'en délimiter l'exercice. D'où l'usage courant de l'expression «compétence de l'Etat».

Certes, s'il était indispensable, au début des années soixante, de recourir à tous les arguments plausibles, tels certains «précédents» historiques, quelques décisions des tribunaux, des pratiques existant dans d'autres fédérations — y compris l'URSS avec ses cas célèbres de l'Ukraine et de la Biélorussie — des interprétations diverses d'une constitution archaïque, afin de donner plus de poids juridique et une certaine «consistance et valeur légales» à cette action internationale du Québec, il est évident qu'une telle stratégie ne pouvait avoir de succès qu'à courte échéance. Pourquoi? Parce qu'elle plaçait dans un contexte juridique un «état d'esprit», un «vouloir psychologique» qui n'avait pas et surtout n'a plus besoin maintenant d'être soutenu et défendu de cette façon. Mais il y a plus.

Deux attitudes: pragmatique et formaliste

Face à ceux qui voyaient dans ces activités une tendance légitime et un atout en vue de transformer progressivement le fédéralisme canadien, en plus d'affirmer la spécificité du Québec au pays et à l'étranger, d'autres ont préféré s'attacher «à la forme» et poser des gestes qui confirmeraient, selon eux, la compétence juridique du Québec et créeraient, par la force des précédents, une situation permanente. Une telle attitude n'a pas tardé à transformer, à Ottawa, des «spécialistes du pragmatisme» en des experts du cartésianisme déterminés à définir minutieusement dans ces textes écrits les limites de l'action internationale du Québec. A cet égard, on n'a qu'à consulter, pour s'en convaincre, les deux Livres blancs publiés en 1968 par le gouvernement fédéral: *Le Fédéralisme et les Relations internationales* et *Fédéralisme et Conférences internationales sur l'Education*. Lorsque la véritable histoire de la Conférence constitutionnelle de Victoria de 1971 pourra être écrite, on saisira mieux l'importance de cette préoccupation du gouvernement fédéral.

En voulant que le Québec agisse seul sur la scène internationale dans les domaines de sa juridiction, ce qui constituait un geste de compétence — entendons de souveraineté — plusieurs Québécois, sans l'avouer publiquement, voulaient en même temps faire un pas dans la recherche de la compétence (souveraineté) étatique.

Ce comportement formaliste et juridique a rapidement poussé Ottawa à envisager un tel projet comme un malicieux dessein et une entreprise

dangereuse qu'il fallait d'abord contenir puis rapidement geler dans le cadre des «compétences provinciales». Ce qui fut rapidement fait.

Résultats de la démarche formaliste

Naturellement, «le cours des choses» n'est pas nécessairement «le fond des choses», mais force est de constater que la démarche de la «compétence juridique» devait tôt ou tard provoquer des affrontements directs et amener Québec et Ottawa à être pris mutuellement dans la souricière du «conventionalisme» fédéral et international à l'occasion des conférences constitutionnelles et des conférences internationales de la francophonie.

Les dirigeants fédéraux rétorquèrent avec les mêmes moyens formalistes, en recourant au Droit constitutionnel et au Droit international, en alertant les autres fédérations, et en «faisant comprendre» à de nombreux jeunes Etats africains — eux-mêmes très susceptibles au sujet de leur compétence, en particulier ceux qui bénéficiaient ou voulaient bénéficier de l'assistance canadienne — qu'il ne saurait y avoir deux porte-parole officiels sur la scène internationale, bref que la souveraineté externe du Canada ne saurait être divisée. Ce fut aussi rapidement fait: les «péripiéties» entourant la présence du Québec et l'absence du Canada à la Conférence de Libreville en 1968 furent dissipées à la suite, d'une part, d'une «nouvelle normalisation» des «relations de coopération» avec les Etats et institutions francophones et, d'autre part, de l'élaboration de nouvelles pratiques et ententes établies à Kinshasa, à Niamey et à Québec, entre 1968 et 1971.

Il restait la France. La visite de Pierre-Elliott Trudeau à Paris en octobre 1974 a clairement démontré que le gouvernement de Giscard d'Estaing acceptait lui aussi le principe de l'unicité de la personnalité internationale du Canada. Ceci n'empêche pas le gouvernement français de continuer à coopérer directement avec le Québec: l'accueil chaleureux réservé au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, deux mois plus tard, l'a démontré. Ce dernier devint le premier étranger à être invité à participer à une réunion du Conseil des Ministres français. Aux yeux de Paris, la coopération franco-québécoise — institutionnalisée depuis 1964 par une Commission mixte, n'est pas incompatible avec la coopération franco-canadienne même dans le cadre du fédéralisme. Ce qui compte avant tout, ce sont les résultats positifs de ces opérations complémentaires. Il en est de même des actions canadiennes et québécoises dans les institutions francophones, à condition que, de part et d'autre, on n'adopte pas des habitudes et des attitudes de «chat et de souris».

En fait, il est tout à fait normal que les Québécois soient plus aptes et plus enclins que les Albertains, par exemple, à développer des liens culturels avec les Sénégalais, quoique cela ne soit pas nécessairement vrai sur les plans technique et économique. D'un autre côté, le Québec ne peut pas et ne doit pas se cantonner à la francophonie où certains aimeraient bien limiter son influence et son action.

Pendant, si la spécificité québécoise est maintenant reconnue et acceptée dans le monde francophone, ce n'est pas toujours le cas ailleurs,

même là où le Québec a nommé des attachés commerciaux ou d'immigration, ou des représentants ad hoc à l'occasion de conférences de plusieurs institutions internationales. Depuis le début des années soixante-dix, on a cherché à assurer une plus grande présence du Québec dans des domaines négligés jusque-là — économiques, technologiques, commerciaux (les négociations du GATT, par exemple) — sans chercher à susciter des luttes constitutionnelles.

Le Québec a commencé de marquer sa présence officielle dans le monde depuis 1960. Objectivement, cette activité a eu beaucoup plus d'effets positifs que d'effets négatifs sur la pratique internationale du Canada. On préfère trop souvent rappeler quelques déplorables « querelles de drapeaux » plutôt que de traiter des apports constructifs que le Québec a fournis d'une part à la francophonie et d'autre part à l'action internationale du Canada. D'un autre côté, il est indiscutable que le Québec est sorti très enrichi de sa participation à la vie internationale. Ce mouvement d'ouverture et de participation au monde ne fait que commencer. Il reste à le rationaliser et à l'orienter de façon plus significative maintenant que ses fondements ont été établis. Les perspectives d'échanges internationaux du Québec sont presque infinies.

Si une page historique a été tournée lors de la prise du pouvoir par l'équipe du premier ministre Lévesque en novembre 1976, le livre des relations internationales du Québec reste tout grand ouvert. Cette histoire est plus riche en devenir qu'en passé. C'est tant mieux pour toutes les parties en cause.

La transformation du système international bipolaire

par André P. Donneur

Il est manifeste que le système international tel qu'il a fonctionné depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a connu des changements importants ces dernières années, à tel point que chefs politiques et spécialistes des relations internationales s'accordent pour reconnaître que l'ordonnance de ce système a vu son temps et est en voie de céder la place à un ordre international fort différent. L'on est assez généralement d'accord aussi que la période actuelle en est une de transition, assez rapide d'ailleurs, et que les caractéristiques du nouveau système en voie d'instauration ne peuvent être prévues de façon précise et sûre: à part les difficultés inhérentes à la prévision dans un domaine aussi complexe, différentes possibilités paraissent exister, et celle qui en fait incarnera l'avenir dépend sans doute autant des interprétations et des décisions des dirigeants politiques que des conditionnements imposés par des facteurs de changements qui échappent large-

Professeur à l'Université du Québec à Montréal, M. Donneur détient un Ph.D. de l'Institut universitaires des Hautes Etudes Internationales de Genève lorsqu'il rédigea cet article.

ment à leur contrôle.

La question qui se pose, et qui fait l'objet de cette étude, est celle de discerner quelles sont les différentes structures possibles ou plausibles du système international qui pourraient résulter des changements en cours, lequel ou lesquels paraissent les plus vraisemblables, et quelles en seraient les conséquences pour une puissance intermédiaire comme le Canada.

Il y aurait, bien sûr, différentes manières d'aborder cette vaste question. Dans cet article, la démarche suivie sera tout d'abord d'essayer de dégager les caractéristiques marquantes de la structure bipolaire d'après-guerre du système international et les facteurs principaux qui semblent agir ou avoir agi pour le transformer. Plusieurs modèles seront alors esquissés du système, tel qu'il pourrait se développer durant les prochaines années. Après quoi, la vraisemblance de chacun de ces modèles sera discutée, en examinant tour à tour la position, les problèmes, les buts des principales puissances ou groupes et en analysant les tendances et les problèmes majeurs que l'on peut observer aujourd'hui dans les relations internationales, dans les domaines stratégique, politique et économique en particulier.

Le système bipolaire d'après-guerre

Il est quelque peu arbitraire de parler d'un système s'appliquant à toute la période depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, jusqu'à la période présente: la situation n'a pas cessé d'évoluer, et les historiens de la guerre froide, par exemple, distinguent différentes périodes durant ce quart de siècle d'histoire. Il reste, cependant, que la prépondérance et la rivalité des deux «superpuissances» se sont affirmées dès la fin de la guerre. Très vite, deux blocs ou groupes d'alliés et «Etats-clients» se sont constitués. Un troisième groupe d'Etats, en marge de ce conflit, — les pays en voie de développement — s'est distingué, et a vu son nombre croître rapidement avec la décolonisation. Malgré leur désir, pour la plupart, de rester à l'écart de la guerre froide, et de forcer l'attention sur leurs problèmes de développement, ces Etats se sont vus imbriqués dans l'affrontement plus général des deux premiers groupes et certains ont pu en tirer parti pour obtenir une aide accrue, économique et militaire.

Les deux blocs et leur affrontement constituaient toutefois l'essentiel du système. Sur le plan stratégique et militaire, la paix dépendait d'un équilibre de dissuasion relatif des forces nucléaires et classiques. Au début, la prépondérance en Europe des forces classiques de l'URSS et de ses alliés, était compensée par la prépondérance nucléaire américaine. Même à l'époque de la supériorité américaine incontestée sur le plan nucléaire, les pays occidentaux avaient jugé essentiel de réduire la prépondérance soviétique classique en Europe par un réarmement européen et une alliance étroite — l'OTAN — qui de plus comportait une importante présence de forces classiques américaines (et de forces canadiennes) en Europe. Outre leur contribution, celles-ci constituaient une garantie d'intervention américaine en cas d'agression soviétique (directe ou indirecte). Au fur et à mesure que l'écart nucléaire entre l'URSS et les Etats-Unis s'est réduit, et qu'avec les fusées intercontinentales, ils ont acquis une capacité de plus en plus forte

de se détruire l'un l'autre, les données de l'équilibre de dissuasion se sont modifiées. Une course intense d'armement nucléaire a marqué l'évolution vers la parité nucléaire des deux super-grands, dont l'aboutissement fut l'équilibre de la terreur: la capacité de chacun d'infliger des dommages inacceptables à l'autre, même au cas où il serait victime d'une attaque surprise massive. Chacun possédait une capacité suffisamment grande et invulnérable de deuxième riposte.

Cette évolution s'accompagnait de tensions et de problèmes nouveaux au sein des blocs: les deux superpuissances avaient chacune conclu qu'elles avaient intérêt à éviter la prolifération. Le problème de la crédibilité de la dissuasion nucléaire américaine et celui du partage des responsabilités devaient envenimer les relations au sein de l'OTAN et encourager les partisans en France et en Angleterre de forces nationales nucléaires. La crainte d'une entente russo-américaine pour maintenir le statu-quo, par-dessus la tête des Européens, hantait certain esprits dont de Gaulle bien sûr, mais aussi Adenauer. Le gaullisme faisait son apparition et la France se retirait des forces intégrées de l'OTAN. Le refus de l'Union soviétique de fournir à la Chine les connaissances nécessaires à la confection d'armes nucléaires jouait un rôle non négligeable dans la genèse du conflit sino-soviétique.

Le système était bipolaire en ce sens qu'il était dominé par les Etats-Unis du côté occidental, et par l'URSS du côté communiste. Du côté occidental, la prépondérance américaine était incontestable tant sur le plan militaire qu'économique, et son leadership évident, et assez largement accepté. La position soviétique était encore plus forte dans le camp communiste, bien que la Chine ait toujours conservé une indépendance considérable par rapport à Moscou. La rupture sino-soviétique, le défi gaulliste aux Etats-Unis au début des années '60, marquaient le début de l'érosion du système bipolaire.

Ce système était centré sur l'Europe. En Europe les lignes de démarcation étaient précises, et dans la pratique étaient respectées. En Asie, la situation était beaucoup moins claire et les efforts américains pour construire un dispositif équivalent d'alliance s'avéraient d'une efficacité limitée. Ils tenaient insuffisamment compte de la réalité nouvelle d'une Chine unifiée et en voie de modernisation. Toute l'Asie d'ailleurs en ferment; où fallait-il tracer la ligne?

Déjà le Proche-Orient et l'Indochine démontraient que la dissuasion nucléaire permettait les guerres localisées et limitées. L'Afrique et l'Asie de l'Est étaient dans l'aire d'affrontement est-ouest, mais les deux super-grands étaient tacitement d'accord pour limiter les risques. L'Amérique latine, hormis Cuba, était chasse gardée américaine.

Sur le plan économique, les échanges est-ouest étaient très limités; les pays en voie de développement comptaient pour peu. Le système économique était essentiellement occidental et intéressait surtout les pays occidentaux, le Japon, quelques pays latino-américains. Les Etats-Unis étaient le leader incontesté de cet ordre économique.

Si l'on veut résumer, les caractéristiques principales de ce système international «bipolaire» étaient:

1. La prépondérance des deux supergrands, seules puissances vraiment mondiales, activement engagées en Asie comme en Europe, rivalisant dans le Tiers Monde, seules grandes puissances nucléaires.
2. L'affrontement des deux blocs qu'elles dirigent, dans un conflit où l'idéologie joue un grand rôle.
3. La stabilité relative de la dissuasion à l'ère nucléaire, entre les deux grands, et la reconnaissance de plus en plus marquée que la guerre ne peut plus être un instrument rationnel de la politique («La guerre impossible»). Conséquence corollaire: possibilité de petites guerres hors de l'Europe, en dehors des aires clairement délimitées.
4. La prépondérance des préoccupations stratégiques, militaires et politiques par rapport aux problèmes économiques et sociaux internationaux, et aux problèmes internes des Etats principaux.
5. Le cloisonnement marqué des trois groupes de pays sur le plan économique: le système économique est surtout occidental et unipolaire, un système intéressant les pays développés. Le leadership américain est accepté et nécessaire.
6. L'importance du Tiers Monde est surtout manifeste comme enjeu dans le contexte de la guerre froide. L'interaction entre le Tiers Monde et les pays occidentaux sur le plan économique est limitée, mais sensible dans certains domaines: pétrole, matières premières, certaines manufactures simples.
7. Les exigences de l'interdépendance en matière de coopération et de réglementation internationale sur les plans économiques, techniques et sociaux (e.g. communications, santé, agriculture, droit de la mer, tourisme, immigration . . .) s'affirment graduellement, mais ne pèsent pas d'un grand poids par rapport aux questions stratégiques et politiques.

Les facteurs d'érosion et de changement du système

Les principaux paraissent être:

1. Les effets de la parité nucléaire et de l'équilibre de la terreur sur les politiques des deux super-grands. Ils sont beaucoup moins dépendants pour le maintien de cet équilibre, sur leurs alliés, et sur le contrôle de territoires ou de bases hors de leurs frontières. Ils ont un intérêt commun manifeste au maintien de la stabilité de la dissuasion, et à en minimiser le coût économique croissant. Les risques de déstabilisation sont avant tout ceux de la prolifération nucléaire. Il en résulte une zone croissante d'intérêts communs à la stabilisation et à une normalisation de leurs relations. Par contre, ces tendances facilitent et encouragent le polycentrisme au sein des deux blocs et le désengagement du Tiers Monde. Elles mettent aussi l'accent sur l'importance d'équilibres régionaux en Europe, au Proche-Orient, en Asie, et sur l'utilité de forces classiques et nucléaires hautement mobiles. (Aviation de transport, flotte, sous-marins).

2. Le déplacement du foyer d'intérêt américain et russe vers l'Asie.
3. La rupture sino-soviétique et l'émergence de la Chine comme grande puissance en Asie, et superpuissance éventuelle avec le développement de sa capacité nucléaire, et la force de son exemple, de son idéologie, de sa vieille civilisation.
4. L'émergence de la Communauté européenne et du Japon en tant que grandes puissances économiques, capables de rivaliser avec les Etats-Unis.
5. L'importance accrue des problèmes économiques dans la formulation des politiques étrangères, qui tendent à supplanter les problèmes de sécurité. Le décloisonnement partiel entre les économies des trois groupes de pays, occidentaux, communistes et en voie de développement. L'URSS en particulier devient un acteur dans le système économique. La Chine se profile à l'horizon, loin derrière une puissance intermédiaire comme le Canada.
6. Les problèmes internes des grandes puissances (manque de matières premières, accès à de nouvelles technologies, environnement . . .) se font de plus en plus pressants et conditionnent leur politique étrangère.
7. Les exigences de coopération et de réglementation internationales dans de multiples domaines économiques, techniques et sociaux se font beaucoup plus fortes (droit de la mer, ressources marines, pollution, communications, science et technologie . . .)
8. En dernier lieu, il faut mentionner les changements majeurs des politiques américaines, soviétiques et chinoises, alors que les affrontements Etats-Unis-URSS et Etats-Unis-Chine sont devenus moindres que les affrontements URSS-Chine. Dans le cas américain, ces changements assez dramatiques, symbolisés par les visites du président Nixon à Pékin et à Moscou, reflètent une réévaluation fondamentale du système international et du rôle des Etats-Unis. (Doctrines Nixon-Kissinger).

Cette réévaluation par les Etats-Unis et sans doute aussi l'URSS et la Chine, quels qu'en soient le bien fondé et la justesse, aura nécessairement une très grande influence sur l'évolution du système. Il nous faut noter aussi que les facteurs de changement du système international en rendent la structure plus complexe. Alors que, dans l'après-guerre, la configuration stratégique modelait à elle seule le système international, actuellement et dans le proche avenir, les problèmes économiques d'une part et ceux posés par la recherche de ressources et l'environnement d'autre part ont tendance à déterminer d'autres configurations distinctes du domaine stratégique. Enfin, la configuration stratégique elle-même est devenue plus compliquée. La guerre froide, avec ses deux pôles nettement marqués, nous avait habitués à une évaluation globale de l'équilibre stratégique mondial. Aujourd'hui — et cela est valable pour l'avenir qui nous intéresse — les zones asiatique et européenne méritent un examen séparé. En Europe, les deux pôles de Washington et Moscou restent les déterminants majeurs de la configuration stratégique, l'Europe occidentale n'ayant pas une force militaire suffisante pour résister à l'URSS. En Asie, la Chine développe une force de dissuasion pour se protéger de l'URSS; celle-ci joue un rôle de

protecteur à l'égard de l'Inde contre la Chine; les Etats-Unis protègent le Japon, encore relativement faible sur le plan militaire, contre la Chine et l'URSS.

Il est temps de tâcher de définir plus précisément quelle structure le système international est en train de prendre et aura, disons, vers 1980. On peut envisager plusieurs possibilités et nous allons présenter quatre modèles possibles du système international de l'avenir.

Les modèles

On peut tout d'abord minimiser l'importance des nouvelles grandes puissances et considérer que le système international restera axé sur les deux super-grands. Tout au plus, concèdera-t-on que la Chine, le Japon et les pays de la Communauté européenne ont et auront tendance à jouer un rôle plus grand qu'au temps de la guerre froide. On parlera d'un bipolarisme atténué ou souple où, cependant, les Etats-Unis et l'URSS conserveront le pouvoir de décision ultime, en l'occurrence leur capacité thermo-nucléaire. Les deux super-grands, par des ententes directes, telles que celles résultant des SALT (Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques), continueront de renforcer le statu-quo. Après l'Europe, au sein de laquelle le statu-quo territorial est pratiquement consacré, les deux super-grands s'efforceront d'éliminer les frictions qu'ils peuvent avoir, notamment au Moyen-Orient et au Sud-Est asiatique. En outre, ils empêcheront de concert tout autre Etat de modifier l'ordre international actuel. Nous avons donc là un *modèle bipolaire souple*.

A l'opposé de ce modèle, on peut envisager une configuration multipolaire du système. La Chine, le Japon et la Communauté européenne tendraient à rejoindre les Etats-Unis et l'URSS comme grands du système. Comme au XIXe siècle, à l'échelle du continent européen, un jeu subtil d'équilibre entre plusieurs grandes puissances redonnerait à la diplomatie un grand mouvement. Des alliances de circonstance entre deux ou trois de ces puissances sur des questions limitées et des objectifs précis permettraient d'imposer aux autres telle solution à un problème. Sur une autre question, les alliances se noueraient entre d'autres partenaires. Ce *modèle multipolaire* serait donc caractérisé par une grande fluidité mais serait très stable si on se réfère à l'exemple des XVIIIe et XIXe siècles.

Un troisième modèle met l'accent sur le tripolarisme du système international. Sans nier que le bipolarisme est en train de disparaître, on restreint dans ce cas l'émergence de nouvelles puissances à la seule Chine. La capacité nucléaire de dissuasion est, dans ce modèle, le critère décisif. Si la Chine peut se doter et se dote effectivement d'une force de frappe nucléaire significative à laquelle elle peut joindre des effectifs militaires considérables, la Communauté européenne et le Japon sont dans une situation différente. Les forces de frappe britanniques et françaises ne font pas le poids et ne sont pas près d'être fusionnées; la faible dimension du territoire de la Communauté restreindrait de toute façon le pouvoir de dissuasion d'une force combinée. Quant au Japon, pour des raisons internes — consti-

tution, forte opposition de l'opinion publique — et externes — réactions prévisibles de la Chine et de nombreux Etats du Sud-Est asiatique et de l'Océanie, il ne peut envisager la constitution d'une force de frappe; de plus, l'exiguïté de son territoire restreindrait aussi l'efficacité d'une telle force. Le *modèle tripolaire* considère donc que les Etats-Unis, l'URSS et la Chine seront les trois pôles du système international et que leurs rapports seront décisifs vers 1980.

Un quatrième modèle de système peut être envisagé. Ce modèle prend en considération le développement de nouveaux pôles (Chine, Japon, Communauté européenne), mais tient compte de la puissance dominante des Etats-Unis et de l'URSS *en matière militaire*. Si la Chine tend à combler cette disparité de puissance militaire, elle ne peut espérer égaler les supergrands en 1980. Quant au Japon et à l'Europe occidentale, ils resteront dépendants de la protection militaire, en tout cas nucléaire des Etats-Unis. Cette protection est indispensable à l'équilibre stratégique tant en Asie qu'en Europe. Cependant, dans le domaine *commercio-monnaire*, les pôles significatifs seront les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon avec une émergence encore relative de l'URSS, la Chine restant hors course. Un troisième domaine «fonctionnel», celui des ressources, de l'environnement, des communications et de la technologie, dessinera une troisième configuration. En effet, ces divers phénomènes appellent un nouveau type de relations fondées principalement sur la coopération, bien qu'ils comportent aussi des aspects conflictuels. En ce qui concerne les ressources, les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon qui sont demandeurs, devront tenir compte de l'URSS, mais aussi de certaines moyennes et petites puissances détentrices de matières premières-clés, comme le pétrole. Les besoins en technologie et en céréales de l'URSS et de la Chine leur feront rechercher des accords avec les autres grands. Toutes sortes de problèmes liés à l'environnement, à l'exploitation des ressources situées en territoire international (fonds des mers) et aux communications, impliquent une certaine coopération entre les Etats, grands et petits. Enfin, les entreprises multinationales et d'autres acteurs transnationaux joueront un rôle grandissant. Est-ce que les problèmes de développement se dérouleront au sein de cette troisième configuration ou auront-ils un rôle autonome? Il semble provisoirement que dans l'optique du quatrième modèle, ils seront liés au problème des ressources parce que les grandes puissances seront impliquées directement dans ce problème. Ce modèle, qui comporte trois configurations distinctes, sera appelé pour la commodité de la discussion, *modèle complexe à trois dimensions* (comportant à la fois des éléments de bipolarité et de multipolarité).

Discussion des modèles

La question qui se pose et à laquelle notre analyse devra répondre est celle de savoir quel modèle correspondra le mieux à la réalité vers 1980.

A la lecture des messages sur l'état du monde et des déclarations du président Nixon, ainsi que des écrits d'Henry Kissinger, il semble bien que

les Etats-Unis voient le monde en fonction de cinq grands centres ou pôles de puissance: les Etats-Unis, l'URSS, la Chine, l'Europe et le Japon. Mais il y a eu une certaine évolution dans l'évaluation américaine du rôle que doivent jouer ces cinq grands centres. Dans une interview à *Time Magazine* (janvier 1972), le président Nixon évoquait l'exemple du concert européen du XIXe siècle, alors qu'Henry Kissinger, en proposant une nouvelle Charte de l'Atlantique, affirmait que l'Europe et le Japon n'avaient que des intérêts régionaux. N'était-ce pas reconnaître implicitement que seuls les Etats-Unis, l'URSS et la Chine relevaient du système international global dans lequel seuls les Etats-Unis pouvaient être le porte-parole de l'alliance occidentale?

Toujours est-il que pour les Etats-Unis, l'ordre international et la paix reposeraient surtout à l'avenir, sur les politiques de ces cinq centres, et sur un jeu subtil d'équilibre mondial et régional. Le rôle et l'influence des Etats-Unis devraient s'exercer de façon plus discrète, et indirecte, le plus fort des responsabilités de défense dans chaque région devant être assumé par les pays de ces régions. Les Etats-Unis parlent de modération et d'auto-discipline des grands, d'une collaboration fonctionnelle entre eux. Précisée d'abord pour l'Asie, cette doctrine américaine est beaucoup plus ambiguë en Europe, et dans ses incidences entre pays occidentaux. Les préoccupations dominantes des Etats-Unis semblent être avant tout de réduire les frais et les exigences de leurs engagements internationaux, militaires et économiques, de redresser leur balance de paiements et leur situation économique, et de commencer à résoudre leurs problèmes internes.

Vue de Washington, l'évolution des dernières 10 ou 15 années apparaît comme une érosion majeure et dangereuse de leur position internationale et de leur cohésion et équilibre internes. Il faut enrayer cette évolution, replacer les Etats-Unis dans une position de leadership durable, bien que sans doute moins prédominante que par le passé. Vue de Moscou, cette évolution paraît sans doute beaucoup moins décisive. La consolidation de la position soviétique et l'extension de son influence ont beaucoup progressé. Les problèmes internes sont plus contrôlables. Les foyers de préoccupation sont sans doute principalement la Chine, et le maintien de la position soviétique dans le glacis est-européen. S'agit-il pour eux de reconnaître le multipolarisme et de s'en accommoder, ou de consolider le mieux possible le statu quo européen, tout en perpétuant autant que possible le bipolarisme? Les Etats-Unis veulent-ils vraiment le multipolarisme ou surtout économiser leurs forces en profitant du schisme sino-soviétique et restaurer le leadership américain?

La Chine, le Japon, l'Europe sont-ils en mesure d'assumer vraiment le rôle de pôles comparables dans un avenir prochain? Pour beaucoup, l'Europe de la Communauté élargie est le seul candidat sérieux à un rôle comparable à celui de l'URSS et des Etats-Unis, grâce à sa richesse, son niveau de technologie, sa culture, sa géographie, son talent diplomatique, ses liens avec l'Europe de l'Est, l'Afrique. Toute la question est celle de savoir si elle sera politiquement capable de mener une politique cohérente, compte tenu de la lourdeur et du caractère assez peu développé de son

processus décisionnel. Le Japon serait trop dépendant économiquement pour l'obtention d'énergie et de matières premières, trop suspect en Asie après son agression de la deuxième guerre mondiale et dépourvu d'une culture à vocation et retentissement universalistes. Quant à la Chine, elle n'aurait tout simplement pas le degré de développement et la puissance économique nécessaires, son principal atout étant son potentiel diplomatique, à partir de sa valeur d'exemple et de modèle pour les pays pauvres.

Peut-on d'ailleurs se limiter à un examen de ces cinq centres et ne faut-il pas faire entrer dans les calculs, toute une série d'autres pays, importants dans certains domaines et (ou) certaines régions?

Il paraît donc évident que le multipolarisme appelle des objections trop sérieuses pour correspondre à la réalité de 1980. D'autre part, le modèle bipolaire ne tient pas compte de la force économique acquise par le Japon et l'Europe occidentale, ainsi que du développement de la puissance militaire chinoise. Le modèle tripolaire répond bien à ce renforcement de la Chine, mais est incapable d'englober la montée du Japon et de l'Europe occidentale sur le plan économique qui sont des réalités qu'on ne peut esquiver. Il est exclu que l'Europe et le Japon se contentent de jouer un rôle de second des Etats-Unis dans un système tripolaire. De toute façon, il est loin d'être sûr que les problèmes commercialo-monnaïres entre l'Europe, le Japon et les Etats-Unis s'harmoniseront rapidement; il y a plutôt là source de conflit que d'harmonie.

En fait, le défaut majeur des modèles bipolaire et tripolaire est qu'ils reposent sur une analyse du monde dans lequel la dimension stratégique continue à dominer totalement. Or, s'il est vrai que cette dimension a déterminé la structure du système international de l'après-guerre, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les rapports économiques qui, dans l'après-guerre, reflétaient la domination absolue des Etats-Unis, sont devenus beaucoup plus complexes par le nouveau départ de l'Europe et la montée du Japon. Le modèle multipolaire tient compte de ce nouvel équilibre économique, mais cherche à le fonder dans une structure du système qui continue à reposer sur une dominance de la dimension stratégique. Ce modèle, en outre, laisse totalement de côté le domaine des ressources, de l'environnement, des communications et de la technologie qui joue un rôle croissant aujourd'hui et qu'on ne peut oublier.

Reste donc le *modèle complexe à trois dimensions* qui, comme son nom l'indique, est le seul à pouvoir contenir la complexité du système international en devenir. Il répond bien aux évaluations de puissance tant sur le plan militaire qu'économique et tient compte des disparités entre ces deux dimensions. Sa troisième dimension prend en considération les liens multiples qui se tissent entre Etats dans le domaine de la coopération technologique, scientifique et culturelle. Elle rend compte des problèmes internationaux posés par l'exploitation des fonds marins, la protection de l'environnement, le droit de l'espace . . . Dans ce genre de question, les grandes puissances ne sont pas seules à compter et les moyennes et petites puissances ont leur mot à dire. De même et surtout, quand on envisage les problèmes posés par la recherche de sources d'énergie et de matières

premières en général, on voit que les petites puissances sont même groupées dans des organisations comme l'Organisation des pays producteurs de pétrole, et jouent un rôle majeur dans le système international. D'autres acteurs non étatiques comme les sociétés multinationales auront aussi la possibilité d'exercer leur influence. Trois domaines distincts appellent ainsi trois configurations au sein du système international.

On peut s'interroger sérieusement sur l'opportunité d'ajouter une quatrième configuration à ce modèle, qui serait fondée sur le problème du sous-développement. Nous avons écarté cette idée. Il nous semble, en effet, que si le sous-développement joue un rôle dans le système international, ce sera par incidence au problème des ressources. Certains pays sous-développés pourront être appelés à monnayer des ressources vitales — nous pensons au pétrole — pour financer un plan de développement accéléré. La question du développement par elle-même ne joue plus le rôle majeur qu'elle a pu avoir à la fin des années cinquante et au début des années soixante, lorsque les deux super-grands se disputaient les faveurs des pays sous-développés. Aujourd'hui, en grande partie à la suite d'échecs tant économiques que politiques, mais aussi à cause de l'accent mis sur leurs problèmes internes et à cause de leur rapprochement, les deux super-grands ne se livrent plus à une lutte sérieuse concernant l'aide. La Communauté européenne a des liens traditionnels privilégiés et contractuels avec l'Afrique qui ne seront pas sérieusement attaqués par les autres grands. Une politique limitée d'aide du Japon à l'Asie du Sud-Est ne devrait pas non plus soulever l'opposition d'autres grands. Enfin, la Chine n'aura pas les moyens de pratiquer une politique d'aide spectaculaire et génératrice de conflits avec les autres grands. Ainsi donc, le problème du sous-développement, si important en soi restera-t-il, ne sera pas suffisamment aigu pour susciter une quatrième configuration de rapports entre Etats.

Le rôle des puissances moyennes

Quel sera le rôle des puissances moyennes, et en particulier du Canada, dans cette nouvelle structure du système international? Sans entrer dans le vif du sujet qui nécessiterait à lui seul un article séparé, on peut donner ici quelques indications. Dans la perspective d'un modèle bipolaire souple, la politique du Canada ne devrait pas tellement différer de celle qu'il a suivie dans l'après-guerre, puisque les alliances partant des deux grands pôles resteraient déterminantes. L'influence canadienne continuerait à se fonder sur la multiplicité de ses relations au sein de l'OTAN, du Commonwealth, de la francophonie et des Nations Unies. Le modèle tripolaire conduirait à un comportement similaire, puisque du côté occidental l'alignement sur le pôle de Washington resterait prépondérant. En modèle multipolaire, on pourrait craindre que les Etats-Unis soient portés à considérer toute l'Amérique du Nord ou les Amériques comme faisant partie de leur aire stratégique réservée. Avec ce repli des Etats-Unis sur la forteresse Amérique, le Canada devrait faire face à des pressions américaines qui pourraient restreindre notre liberté de manœuvre.

Cependant, dans l'optique du modèle complexe à trois dimensions, que nous jugeons plus probable, les cinq pôles principaux ne seront pas capables de dominer et contrôler l'évolution par eux-mêmes. Par conséquent, les puissances moyennes ou intermédiaires comme le Canada, le Brésil, l'Inde, les groupements d'influence, comme par exemple l'Organisation des pays producteurs de pétrole, ou des acteurs non-gouvernementaux, des les entreprises multinationales, joueront un rôle important. Le seul danger qui peut sérieusement menacer le Canada dans un tel modèle, serait une rivalité très accentuée sur le plan économique entre les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon dégénérant en une guerre commerciale qui réduirait notre liberté de manœuvre.

Dans l'hypothèse plus probable du maintien d'un système multilatéral du commerce et des monnaies, il semble que le Canada devrait pouvoir suivre une politique de diversification de ces relations. Il semble déjà évident que le développement de nos relations avec l'Union soviétique, la Chine et le Japon rehausse considérablement notre capacité d'influence et d'action sur la scène internationale. Ainsi, alors que dans l'après-guerre l'influence canadienne se fondait sur la multiplicité de ses relations au sein de l'OTAN, du Commonwealth et des Nations Unies, dans l'optique du modèle complexe à trois dimensions, notre influence reposerait sur une multiplicité de contacts sur le plan mondial avec l'accent mis surtout sur les relations bilatérales.

Actions terroristes et société internationale

par Jean-Pierre Derriennic

En 1972, une polémique opposa des journalistes israéliens et des journalistes anglais à propos de l'utilisation du mot «terroriste». Les Israéliens reprochaient aux Anglais d'utiliser le terme de «guerilleros» pour désigner le commando palestinien qui avait pris des otages à Munich, alors qu'ils qualifiaient de «terroristes» les poseurs de bombes de l'*Irish Republican Army* (IRA). Cette querelle terminologique illustre une des principales difficultés que rencontre une analyse du terrorisme: dans son usage le plus courant, le mot «terroriste» n'est pas employé pour désigner un mode de combat spécifique et clairement défini, mais à cause de sa connotation péjorative, est qualifiée de «terroriste» toute action de violence que l'on condamne. A la limite, le terrorisme c'est toujours la violence des autres, et la «violence légitime» est celle qui défend l'ordre social «juste», ou sert la «bonne» révolution.

M. Jean Pierre Derriennic était chercheur au Centre d'Etudes des Relations internationales de Paris lorsqu'il rédigea cet article.

Trois formes de terrorisme

Si l'on veut appréhender correctement la spécificité et les dimensions véribles du terrorisme, il faut s'efforcer de sortir de cette problématique purement normative. Toutes les autorités en place qui, par définition, se considèrent comme légitimes, ont tendance à qualifier de «terroristes» ceux qui s'opposent à elles par la violence. C'est là un élément de propagande dont l'utilisation est compréhensible et souvent efficace. Mais l'action terroriste n'est pas le privilège exclusif de ceux qui contestent l'ordre établi. Les méthodes les plus typiques du terrorisme, telles que les prises d'otages ou les meurtres indiscriminés de personnes prises au hasard dans une population afin d'impressionner celle-ci, ont été utilisées à des fins de répression depuis plus longtemps et sur une échelle plus vaste qu'elles ne l'ont été par des révolutionnaires ou des insurgés. A côté du terrorisme insurrectionnel qui est utilisé pour renverser ou transformer un pouvoir établi et qui est trop souvent le seul pris en compte par les discussions sur le terrorisme, il existe aussi un terrorisme répressif, utilisé par les détenteurs du pouvoir pour renforcer leur emprise sur la population qu'ils contrôlent. Historiquement, le mot «terrorisme» est apparu dans la langue française à l'occasion d'une expérience de terrorisme répressif, utilisé par un pouvoir en place contre ses adversaires politiques, celle de la «Grande Terreur» de 1794. A l'époque, ce terme n'avait d'ailleurs pas de connotation péjorative et les bons révolutionnaires se glorifiaient d'être de «vrais terroristes».

A côté de ces deux modes d'exercice du terrorisme, insurrectionnel et répressif, il existe une troisième forme de terrorisme qui a pris une importance toute particulière au XXe siècle, celui qu'un Etat exerce non pas contre sa propre population à des fins de maintien de l'ordre, mais contre celle d'un autre Etat afin d'imposer sa volonté à celui-ci. Des bombardements de Londres en 1917 à ceux de Hanoi en 1972, l'arme aérienne a été l'instrument privilégié de ce terrorisme inter-étatique, et l'actuel équilibre nucléaire fondé sur la menace réciproque de représailles contre les centres de population correspond, au moins potentiellement, à l'adoption de stratégies terroristes dans les conflits internationaux. Une analyse du terrorisme doit par conséquent tenir compte des trois modes possibles d'exercice de celui-ci: le terrorisme répressif qui s'exerce de haut en bas, le terrorisme insurrectionnel qui s'exerce de bas en haut, et le terrorisme inter-étatique, qui s'exerce horizontalement, d'une unité politique à une autre.

L'utilisation psychologique de la violence

Cette distinction est utile pour l'analyse du terrorisme, mais elle ne suffit pas pour définir ce phénomène dans ce qui fait sa spécificité. Toutes les répressions, toutes les insurrections et toutes les guerres internationales ne sont pas ou ne deviennent pas nécessairement terroristes. Nous vivons dans des sociétés qui n'ont pas jusqu'à présent fait disparaître la violence des relations humaines, et il n'existe pas d'indice qui permette de penser qu'elles y parviendront dans un avenir prévisible. Il faut donc se garder de confondre toutes les formes de violence dans une réprobation unique. Et

même si on considère que tout acte de violence est condamnable, position qui n'est soutenue avec l'acceptation de toutes ses conséquences par pratiquement personne, on ne doit pas en déduire que toutes les formes de violence ont les mêmes caractéristiques et les mêmes effets.

Le propre de l'action terroriste est d'utiliser la violence afin d'obtenir des résultats psychologiques et symboliques plutôt que des résultats physiques et matériels. Pour la stratégie classique, telle qu'elle est exposée par Clausewitz par exemple, le but de l'action de guerre est de désarmer l'adversaire, c'est-à-dire de le priver de ses moyens d'action, afin de pouvoir contraindre sa volonté. Une stratégie devient terroriste lorsqu'elle cherche à faire l'économie de l'action contre les moyens de l'adversaire et tend à agir directement sur sa volonté, dans la plupart des cas en créant chez lui un sentiment de peur qui paralyse celle-ci. Un des exemples les plus typiques d'une telle orientation stratégiques est celui des «raids Baedeker» effectués en 1942 par l'aviation allemande en représailles des bombardements alliés des villes allemandes. Ces raids visaient des petites villes représentant un patrimoine historique et artistique important pour l'Angleterre, mais qui constituaient des objectifs économiques et stratégiques insignifiants. Incapables d'empêcher les bombardiers anglais de survoler leur territoire, ou de détruire les bases à partir desquelles ils opéraient, les Allemands tentèrent, par une stratégie qui se révéla d'ailleurs inefficace, de dissuader les Anglais de poursuivre leurs attaques, en s'en prenant, non pas à leur moyens d'action aériens, mais à des symboles importants pour la nation britannique.

Il est possible, dans n'importe quelle situation de conflit, de distinguer entre des usages plus ou moins terroristes de la violence. C'est là une distinction utile pour l'analyse, et aussi un des choix fondamentaux auxquels se trouvent confrontés les hommes engagés dans une action armée, qu'il s'agisse des dirigeants d'un Etat en guerre, des chefs d'une force de maintien de l'ordre, ou des responsables d'un mouvement insurrectionnel. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la stratégie anglaise de bombardement nocturne des populations allemandes était plus terroriste que la stratégie américaine de bombardement diurne des usines. Le coup d'Etat de 1967 à Athènes fut moins terroriste que celui de 1973 à Santiago, d'une brutalité exceptionnelle pour un coup d'Etat latino-américain, brutalité destinée à prévenir l'organisation d'un mouvement de résistance en effrayant la base populaire potentielle de celui-ci. L'armée anglaise en Irlande du Nord pratique une répression beaucoup moins terroriste que ne le fut celle de l'armée française en Algérie, fondée sur la responsabilité collective des populations, les arrestations et les exécutions sans discernement. Un des conflits qui divisa la résistance française pendant l'occupation allemande porta sur l'opportunité d'une stratégie terroriste d'attentats individuels contre des soldats allemands. Le Front de libération nationale (FLN) algérien adopta progressivement une stratégie de plus en plus terroriste; ses combattants avaient en 1954 des directives très strictes d'éviter de faire des victimes dans la population civile européenne et déposaient en 1957 des bombes dans les cafés d'Alger.

Les effets du terrorisme

Il est impossible d'énoncer des règles générales quant à l'efficacité du terrorisme, cette dernière étant évaluée du point de vue des objectifs de ceux qui l'utilisent. Il est cependant probable qu'une stratégie terroriste est d'autant moins efficace qu'elle est utilisée contre un adversaire mieux organisé ou plus fortement motivé. Les bombardements terroristes des villes allemandes ne dispensèrent pas les armées alliées d'avoir à pénétrer jusqu'au cœur de l'Allemagne, et les études faites après la guerre montrèrent que leur contribution à la victoire finale avait été très faible, comparée au volume des ressources qui y avaient été consacrées. En revanche, lorsque les Américains appliquèrent aux villes japonaises le traitement qu'ils avaient reproché aux Anglais d'appliquer aux villes allemandes, cela contribua à hâter la capitulation du Japon dont la population se révéla beaucoup moins préparée que celle de l'Allemagne à supporter les bombardements sans panique et désorganisation.

Le terrorisme répressif de l'armée française en Algérie se révéla contre-productif. Il eut pour résultat non de «rétablir l'ordre», mais d'accroître le désordre en Algérie; fondé sur le principe de la responsabilité collective de la population, il renforça la solidarité entre celle-ci et le FLN. Le terrorisme de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) ne parvint pas à faire changer la politique du gouvernement de Paris, mais eut plutôt pour effet de renforcer la volonté de celui-ci de se dégager du guêpier algérien, et de hâter l'exode de la population européenne.

L'escalade de la violence, ou la réciprocité du terrorisme, est un des risques que comporte toute stratégie terroriste, mais elle n'est pas toujours inévitable. Les bombes de l'IRA provoquèrent le contre-terrorisme des organisations clandestines protestantes, mais les attentats individuels contre des soldats de l'armée anglaise n'entraînèrent pas de réaction terroriste de la part de celle-ci, la fusillade du 30 janvier 1972 à Londonderry restant un événement isolé. Les actions terroristes des Palestiniens, en Israël ou en dehors, ont provoqué les bombardements, terroristes eux aussi, des camps de réfugiés au Liban et en Syrie; mais elles n'ont pas jusqu'à présent entraîné de réaction terroriste des autorités ou de la population israéliennes contre la population arabe des territoires occupés. Provoquer une telle réaction est sans doute un des objectifs des dirigeants palestiniens qui mesurent mal ce qu'elle signifierait pour ces «otages» naturels que sont les détenus arabes des prisons israéliennes et les habitants de Cisjordanie.

Evolution des trois terrorismes

Le terrorisme répressif est plus ancien que les deux autres; il est dans l'Histoire et encore aujourd'hui, le plus lourd de conséquences. C'est aussi sans doute celui qui est le plus souvent efficace. Ceci pour deux raisons: d'une part la violence peut être utilisée beaucoup plus aisément pour obtenir un résultat négatif, comme moyen d'interdiction et de maintien du statu quo, que pour obtenir un résultat positif. D'autre part, un très grand déséquilibre a existé pendant longtemps entre la capacité organisationnelle

des Etats et celle des populations. Celles-ci étaient impuissantes à résister au terrorisme répressif du fait de leur incapacité à s'organiser. Le développement des révolutions, des mouvements de résistance et des guerres populaires, au cours du XIXe et du XXe siècles, a eu des causes politiques et organisationnelles beaucoup plus que techniques. L'écart qui existait entre l'armement des armées régulières du XVIIIe siècle et les armes aisément accessibles pour les paysans de cette époque, était beaucoup moins grand que celui qui a existé au Vietnam entre l'armée américaine et les maquisards.

Mais le terrorisme répressif n'est pas en lui-même un problème international. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, la violence des Etats est tolérée par le système international tant qu'elle se limite aux frontières nationales. L'Angleterre et la France n'ont pas déclaré la guerre à Hitler parce qu'il persécutait les Juifs mais parce qu'il avait envahi la Pologne. En 1971, ce n'est pas la brutalité de la répression pakistanaise au Bengale qui a entraîné l'intervention de l'Inde, mais le problème posé à ce pays par l'afflux de réfugiés sur son territoire et l'occasion qui lui était offerte d'affaiblir un adversaire de manière décisive.

Le terrorisme inter-étatique est par définition un problème international. Il constitue, du fait de l'existence de l'«équilibre de la terreur» nucléaire, la menace terroriste la plus grave dans le monde d'aujourd'hui, et on ne peut exclure, au moins à titre d'hypothèse, que la contradiction qui existe pour certains Etats entre leur condamnation verbale du terrorisme et l'adoption de celui-ci comme *ultima ratio* de leur politique étrangère, ne soit une des raisons de leur impuissance à contrôler le terrorisme insurrectionnel. Ce dernier a tendu à devenir de plus en plus un problème international au cours des dernières années, en partie, mais non exclusivement, du fait du conflit du Moyen-Orient. Ces deux formes de terrorisme sont plus récentes historiquement que le terrorisme répressif, et leur développement a été lié à la transformation des sociétés politiques occidentales qui a suivi les révolutions de la fin du XVIIIe siècle.

Le développement du terrorisme est lié à celui de la démocratie. Créer un sentiment de peur chez l'adversaire pour mieux lui imposer sa volonté a toujours été un des moyens de la guerre ou du combat politique. Mais dans des sociétés où la légitimité du pouvoir politique n'était pas fondée en principe sur le soutien populaire, la cible du terrorisme inter-étatique ou insurrectionnel ne pouvait être que les dirigeants eux-mêmes. Poser des bombes au hasard dans le Paris du XVIIe siècle pour faire pression sur Louis XIV aurait été vide de sens, et les terroristes russes du XIXe siècle s'en prenaient aux Tsars et à leurs agents de répression, non à la population russe. En revanche, les populations civiles deviennent des objectifs concevables pour l'action guerrière ou insurrectionnelle à partir du moment où le maintien au pouvoir des dirigeants dépend, au moins en principe et au moins en partie, de leur soutien.

Le développement du terrorisme est lié aussi à celui de l'industrialisation. Celle-ci a accru le rôle économique de l'Etat, et la dépendance de celui-ci envers les variables économiques. La stratégie aérienne pratiquée



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Pour mémoire

Canada

Supplément à Perspectives internationales automne 1981

1 Publications récentes du ministère (liste fournie par la direction des Programmes d'information au Canada).

Communiqués de Presse

- No 109 (29 octobre 1981) Visite officielle au Zaïre, au Burundi et au Rwanda de l'honorable Pierre De Bané ministre de l'Expansion économique régionale 20 au 27 octobre 1981.
- No 110 (29 octobre 1981) Fondation canadienne pour l'Asie et le Pacifique.
- No 111 (29 octobre 1981) Visite au Japon du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du 12 au 15 novembre 1981.
- No 112 (20 novembre 1981) Entrée en vigueur du traité entre le Canada et les Etats-Unis visant le règlement du différend frontalier sur la côte est.
- No 113 (20 novembre 1981) Première réunion de la Commission bilatérale mixte canado-ivoirienne 17-19 novembre 1981.
- No 114 (24 novembre 1981) Déclaration de l'Ambassadeur Gérard Pelletier, Représentant permanent du Canada près les Nations Unies, au nom du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, à la 36e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies New York, 20 novembre 1981.
- No 115 (26 novembre 1981) Première réunion de la Commission bilatérale canado-zairoise 23-25 novembre 1981.
- No 116 (1 décembre 1981) Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, les 10 et 11 décembre, et Visite en Irlande du 11 au 13 décembre 1981.
- No 117 (2 décembre 1981) Délégation du Canada à la Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT) Libreville, Gabon, du 7 au 9 décembre 1981.
- No 118 (3 décembre 1981) Xe session de la Commission mixte culturelle France-Canada, du 7 au 9 décembre 1981.
- No 119 (7 décembre 1981) Initiatives pour encourager les exportations des vins canadiens.
- No 120 (7 décembre 1981) Message sur l'Accord de sécurité sociale entre le Canada et l'Italie.
- No 121 (10 décembre 1981) Xe session de la Commission mixte culturelle France-Canada, du 7 au 9 décembre 1981.
- No 122 (11 décembre 1981) Communiqué sur la Namibie publié par les ministres des Affaires étrangères du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, Bruxelles, le 10 décembre 1981.
- No 123 (14 décembre 1981) Etablissement de relations diplomatiques avec la République des Maldives.

- No 124 (14 décembre 1981) Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures concernant la situation en Pologne, 13 décembre 1981.
- No 125 (15 décembre 1981) Le Canada ratifie la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.
- No 126 (18 décembre 1981) Echange de notes Canada-Suède sur la coopération nucléaire.
- No 127 (18 décembre 1981) Echange de lettres Canada-Euratom sur la coopération nucléaire.
- No 128 (18 décembre 1981) Changement de désignation de six consulats du Canada aux Etats-Unis.
- No 129 (29 décembre 1981) Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, concernant la situation en Pologne, 24 décembre 1981.
- No 130 (30 décembre 1981) Accord de pêche à long terme Canada-CEE.
- No 131 (30 décembre 1981) Visite officielle du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures en Colombie et au Venezuela du 11-16 janvier 1982.
- No 1 (6 janvier 1982) Réunion spéciale des ministres du Conseil de l'Atlantique Nord Bruxelles, le 11 janvier 1982.
- No 2 (15 janvier 1982) Nouvel Accord aérien entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne.
- No 3 (18 janvier 1982) Déclaration égypto-canadienne sur la coopération nucléaire.
- No 4 (21 janvier 1982) Une entreprise de Windsor décroche un contrat de \$12,5 millions à Trinidad et Tobago.
- No 5 (26 janvier 1982) Inauguration de liaison terminologique entre le Canada et la France.
- No 6 (26 janvier 1982) Constitution d'une Chambre internationale dans l'affaire du Golfe du Maine.
- No 7 (29 janvier 1982) Maxwell Cohen assermenté comme juge ad hoc de la Chambre du Golfe du Maine.

2 Les traités (liste fournie par la Direction du droit économique et des traités).

1. Bilatéraux

Allemagne, République fédérale d'

Accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de certains autres impôts.

Ottawa, le 17 juillet 1981.

Asean

Accord de coopération économique entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements des Etats membres de "L'Association of Southeast Asian Nations".
New York, le 25 septembre 1981.

Chine, République populaire de

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Chine concernant le règlement de réclamations au titre de biens privés.
Beijing, le 20 août 1981.
En vigueur le 20 août 1981.

Cuba

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Cuba concernant le règlement des réclamations canadiennes.
La Havane, le 7 novembre 1980.
L'échange des Instruments de ratification a eu lieu à Ottawa, le 26 juin 1981.
En vigueur le 26 juin 1981.

Egypte

Accord de prêt de développement entre le Gouvernement de Canada et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte.
Ottawa, le 18 août 1981.
En vigueur le 18 août 1981.

Etats-Unis d'Amérique

Convention postale entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique (avec règlement d'exécution).
Ottawa, le 10 septembre 1981 et Washington, le 14 septembre 1981.

Arrangement concernant les mandats-poste entre les Postes canadiennes et le Service postal des Etats-Unis.
Washington, le 14 septembre 1981.

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à proroger et modifier l'Accord du 10 novembre 1970 concernant une participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire.
Ottawa, les 14 et 19 août 1981.
En vigueur le 19 août 1981.
Avec effet rétroactif au 1er juillet 1981.

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à modifier l'Accord du 17 janvier 1966 relatif aux transports aériens entre les deux pays, tel que modifié par l'échange de Notes du 8 mai 1974.
Ottawa, les 10 et 28 août 1981.
En vigueur le 28 août 1981.

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord concernant les procédures relatives à l'achat au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique de certains articles désignés servant au gazoduc de la route de l'Alaska.

Washington, le 10 juin 1980.

En vigueur le 10 juin 1980.

Traité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à soumettre au Règlement obligatoire le différend relatif à la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine, incluant certains changements dont les deux Gouvernements sont convenus après la signature dudit Traité.

Washington, le 29 mars 1979.

L'échange des Instruments de ratification a eu lieu à Ottawa, le 20 novembre 1981.

En vigueur le 20 novembre 1981.

Compromis entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à soumettre à une Chambre de la Cour internationale de Justice la question de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine, incluant certains changements dont les deux Gouvernements sont convenus après la signature dudit Compromis.

Washington, le 29 mars 1981.

En vigueur le 20 novembre 1981.

Compromis entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique visant à soumettre à une Cour d'arbitrage la question de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine, incluant certains changements dont les deux Gouvernements sont convenus après la signature dudit Compromis.

Washington, le 29 mars 1981.

En vigueur le 20 novembre 1981.

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'organisation et au fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Ottawa, le 11 mars 1981.

En vigueur le 11 mars 1981.

Avec effet au 12 mai 1981.

Indonésie

Accord de prêt de développement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Indonésie.

Jakarta, le 26 mai 1981.

En vigueur le 26 mai 1981.

Maroc

Accord général entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume du Maroc concernant la coopération économique et technique.

Ottawa, le 13 octobre 1981.

En vigueur le 13 octobre 1981.

Nouvelle-Zélande

Accord de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
Ottawa, le 25 septembre 1981.

Philippines

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République des Philippines concernant l'utilisation à des fins pacifiques des matières, équipements, installations et renseignements nucléaires transférés entre le Canada et la République des Philippines.
Manille, le 19 juin 1981.

Roumanie

Accord à long terme entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Socialiste de la Roumanie relatif à la promotion et au développement de la coopération industrielle et économique.
Bucarest, le 19 mai 1981.

Rwanda

Accord général entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Rwandaise concernant la coopération au développement.
Kigali, le 25 octobre 1981.

Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques sur la coopération agricole.
Moscou, le 26 septembre 1981.
En vigueur le 26 septembre 1981.

II. Multilatéraux

Accord modifiant le Protocole de Signature à l'Accord du 3 août 1959 complétant la Convention entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le Statut de leurs Forces, en ce qui concerne leurs Forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne, modifié par l'Accord du 21 octobre 1971.
Fait à Bonn, le 18 mai 1981.
Signé par le Canada à Bonn, le 18 mai 1981.
L'Instrument de ratification du Canada a été déposé à Washington, le 9 octobre 1981.

Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.
Fait à Genève, le 18 mai 1977.
Signée par le Canada à Genève, le 18 mai 1977.
L'Instrument de ratification du Canada a été déposé à New York, le 11 juin 1981.
En vigueur le 5 octobre 1978.
En vigueur pour le Canada le 11 juin 1981.

Convention postale universelle et Protocole final de la Convention postale universelle et le Règlement d'exécution.

Fait à Rio de Janeiro, le 26 octobre 1979.

L'Instrument d'approbation du Canada a été déposé à Berne, le 1er juin 1981.

En vigueur le 1er juillet 1981.

Règlement général de l'Union postale et Protocole final.

Fait à Rio de Janeiro, le 26 octobre 1979.

L'Instrument d'approbation du Canada a été déposé à Berne, le 1er juin 1981.

En vigueur le 1er juillet 1981.

Protocole de Genève (1979) annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève, le 30 juin 1979.

Signé par le Canada le 11 juillet 1979.

L'Instrument de ratification du Canada a été déposé à Genève, le 1er septembre 1981.

En vigueur le 1er janvier 1980.

En vigueur pour le Canada le 1er septembre 1981.

Protocole additionnel au Protocole de Genève (1979) annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève, le 22 novembre 1979.

Signé par le Canada le 17 décembre 1979.

L'Instrument d'acceptation du Canada a été déposé à Genève, le 1er septembre 1981.

En vigueur le 1er janvier 1980.

En vigueur pour le Canada le 1er septembre 1981.

Protocole de 1980 modifiant la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique Nord du 9 février 1957, dans sa forme modifiée.

Fait à Washington, le 14 octobre 1980.

Signé par le Canada le 14 octobre 1980.

L'Instrument de ratification du Canada a été déposé à Washington, le 2 juillet 1981.

Protocole de 1981 portant sixième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971.

Fait à Washington, le 24 mars 1981.

L'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé à Washington, le 29 juin 1981.

En vigueur le 1er juillet 1981.

Protocole de 1981 portant première prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980.

Fait à Washington, le 24 mars 1981.

L'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé à Washington, le 29 juin 1981.

En vigueur le 1er juillet 1981.

par l'Angleterre contre l'Allemagne ne reposait pas sur l'illusion démocratique de la dépendance du pouvoir de Hitler envers le peuple allemand; elle cherchait plutôt à briser l'appareil productif de ce pays en terrorisant et en désorganisant sa main-d'œuvre. Par ailleurs, l'industrialisation s'accompagne d'un développement de la division du travail et d'une plus grande interdépendance des diverses parties de la société. Plus une organisation sociale est complexe, plus sont étendues les conséquences de la destruction d'un de ses éléments.

Enfin, le développement du terrorisme est lié à celui des moyens de diffusion de l'information. Le choix d'une stratégie terroriste correspond très souvent à une conception volontariste qui exagère l'importance des aspects psychologiques des conflits. Le terrorisme est une méthode d'expression et de démonstration autant qu'un moyen d'action rationnel, et les sociétés où l'information est diffusée abondamment et rapidement constituent pour lui un terrain d'action particulièrement favorable.

Le contrôle international du terrorisme

Cette brève analyse permet de montrer les problèmes que pose le développement du terrorisme insurrectionnel international, sinon au système international tout entier, du moins à une partie de celui-ci. Nous avons vu plus haut que la capacité d'une société de résister au terrorisme dépend pour une large part de la cohérence de son organisation. Or la pluralité des souverainetés constitue en elle-même une cause de division et d'incohérence. L'existence d'Etats-refuges, la diversité des législations, la contradiction qui peut exister pour tel Etat pris en particulier entre l'intérêt à long terme de la lutte contre le terrorisme et l'intérêt à court terme de sortir aux moindres frais d'une situation délicate, constituent des éléments favorables au développement du terrorisme international. Comme la lutte contre l'inflation ou contre la pollution des mers, la lutte contre le terrorisme est devenue un problème de «politique intérieure mondiale», dont la solution est entravée par la division du monde en Etats.

Tous ces Etats ne sont pas également vulnérables au terrorisme. Les plus vulnérables sont ceux qui sont les plus industrialisés et ont, par conséquent, les sociétés les plus complexes, et dont les gouvernements ne contrôlent qu'imparfaitement les opinions et les mouvements de leurs ressortissants et la circulation des informations. Si un groupe de nationalistes lettons s'emparait d'otages à Riga pour faire pression sur le gouvernement soviétique, il est très probable que personne, en URSS ou en dehors, n'en entendrait jamais parler, ce qui constitue une dissuasion très efficace contre ce type d'action. Par ailleurs, les pays occidentaux, économiquement développés et politiquement pluralistes, sont aussi ceux qui ont, entre eux et avec le reste du monde, les échanges de biens et de personnes les plus importants, ce qui accroît pour eux le handicap que représente l'écart entre l'interdépendance des sociétés et l'indépendance des Etats.

Il est plus important, pour expliquer le développement du terrorisme international, et éventuellement pour y remédier, d'analyser les facteurs qui

dans certaines sociétés le favorisent, que de rechercher les causes spécifiques de telle ou telle campagne terroriste particulière. Le terrorisme comme méthode de combat n'est pas lié à un type d'objectif politique plutôt qu'à un autre. L'histoire récente de l'Irlande du Nord a démontré que les protestants pouvaient être des terroristes aussi efficaces que les catholiques. Si l'évolution du conflit du Moyen-Orient aboutissait à la satisfaction des revendications des Palestiniens en faisant disparaître Israël comme Etat, on peut être assuré que la population de ce pays recèle un potentiel suffisant de fanatisme politique et de savoir-faire militaire pour qu'au terrorisme anti-Israélien d'aujourd'hui succède un terrorisme anti-palestinien qui représenterait un danger tout aussi grand et s'exercerait à peu près sur les mêmes théâtres d'opération.

Le problème de la lutte contre le terrorisme international est un problème de dissuasion. Il ne s'agit pas de l'éliminer, soit en supprimant les terroristes, soit en leur donnant satisfaction. Il s'agit, pour les sociétés développées et pluralistes, de se donner les moyens de contrôler ce phénomène afin qu'il devienne suffisamment difficile à pratiquer et peu rentable pour que ceux qui l'utilisent l'abandonnent pour d'autres moyens d'action.

Si les Etats concernés parviennent à définir une politique commune, il est possible de parvenir à ce contrôle au moindre coût pour le pluralisme politique. Si au contraire les actions terroristes internationales se multiplient et si aucune politique cohérente ne permet de leur faire face, il est prévisible que les Etats seront amenés à prendre des mesures désordonnées de terrorisme répressif. Si celles-ci s'accompagnent d'une aggravation du désordre économique international, elles peuvent conduire à une transformation profonde des régimes politiques pluralistes dans le sens autoritaire. Une seule chose est certaine quant à l'aboutissement d'une telle évolution, il ne serait conforme ni aux espoirs de ceux qui aujourd'hui souhaitent voir une lutte plus efficace contre le terrorisme international, ni aux espoirs de ceux qui lui trouvent des vertus révolutionnaires.

Islam et croissant de crises: l'arbitraire homogénéisation

par Georges Vigny

Quand on dit, parlant du Proche-Orient, «croissant de crises», veut-on signifier que ces pays placés géographiquement selon un vague croissant sont *générateurs de crise*?

Veut-on, au contraire, dire que ces pays sont aplés à être frappés de crises?

Ou, les deux implications simultanément?

Et si c'était l'effet qu'on prenait pour la cause? En clair: si c'était le

M. Georges Vigny était éditorialiste et rédacteur en chef adjoint du journal Le Devoir lorsqu'il écrivit cet article.

contexte extérieur, à savoir l'environnement mondial, qui était la cause, touchant plus particulièrement ces pays «sensibles» comme la pression fait sauter les points faibles d'une structure?

L'expression, que les spécialistes — et les non-spécialistes — américains utilisent avec un certain maniérisme, comme un vocable de leur invention et percutant à souhait, est plutôt malheureuse et malhabile. Combien des utilisateurs l'entendent dans le même sens et dans la même perspective? Globalisant à outrance, le mot engendre un malentendu et, de toute façon, est stérile dans la mesure où, devenant comme une sorte de «mot de rappel», il semble accréditer une acception négative de l'évolution des événements dans la région en cause.

Au demeurant, c'est au mieux un plagiat: ce que dans les années 40, dans l'effervescence du devenir arabe, on appelait «croissant fertile» en parlant des projets hachémites de type fédéral, semble avoir servi de référence sémantique, faisant le succès d'une expression malvenue se nourrissant de cette réminiscence.

Illustration d'une pensée politique théoricienne, le vocable perpétue en fait, dans son premier mot «croissant», une coûteuse erreur: croissant est le symbole de l'Islam et ce symbole, dans l'expression «croissant de crises», constitue un raccourci pour «homogénéiser» les fondamentales différences qui existent non seulement entre les pays inscrits à ce croissant mais encore à l'intérieur même de l'Islam.

L'illusion et la menace

Si nous nous en prenons à cette expression à succès c'est dans le seul but de mettre en garde contre les ravages de ce que nous appelons le «procédé du mot de rappel» (ou *catchword pattern*) qui, suscitant une *présomption de compréhension*, aboutit à des aberrations, volontaires ou non. Ossature ou encore assise d'une politique théoricienne dans sa dimension publique, ce procédé aboutit à son niveau décisionnel politique à une sublimation, le plus souvent à partir d'une erreur accréditée.

Dans le cas de «croissant de crises» et de l'homogénéisation dénoncée, la réalité théorisée suppose que la région ainsi délimitée inclut des entités semblables sinon identiques. Pour étayer cette prétention, un fil conducteur est désigné: l'Islam et tout ce qu'il véhicule de dynamique ou de statique. Et dans la mesure où cet élément a été étudié dans un pays, l'extrapolation fait le reste, aboutissant à une dangereuse et arbitraire généralisation. Le cas le plus flagrant est sans doute l'Iran où le Trône de Paon occupé par les Pahlavi a été emporté par le torrent libéré par l'Islam. De proche en proche, on tend à faire croire que ce qui était vrai de l'Iran l'est des autres pays, à commencer par la Turquie. Pris dans ce raisonnement à apparence logique, on en vient à spéculer sur l'avenir bouché de l'Arabie Saoudite, et, à l'autre bout du croissant, du Pakistan, de l'Afghanistan, etc . . . Le «mot de rappel» vient conjuguer ici ses effets avec ceux de l'amalgame!

Absurde démarche qui ne tient compte ni de la vraie nature de l'Islam ni, a fortiori, de ses différences internes. Après avoir des décennies durant

minimisé ce potentiel, un rattrapage se fait en une deuxième erreur historique. Après avoir péché par défaut, on en vient à pécher par excès.

Le fait est que l'Islam n'est pas monolithique et rien n'est aussi dissimilable de l'héritage culturel d'une secte que l'héritage d'une autre secte, sans parler du fait que chaque ethnies et chaque entité nationale charge les valeurs morales véhiculées d'une certaine somme d'aspirations et de tabous spécifiques?

Parler d'un fil conducteur linéaire de l'Islam équivaut à parler du christianisme comme d'un tout monolithique. De ce fait, la Guerre de religions n'aurait pas dû se dérouler entre huguenots et catholiques pour la bonne raison qu'il s'agissait de la même religion .

Pris dans une situation géopolitique où la recherche de l'identité nationale passe par le rejet des schèmes d'Occident imposés de force ou établis à travers des dictateurs honnis, les masses libèrent un potentiel mis sous pression des décennies durant et n'en sont encore — dans le cas iranien par exemple — qu'à l'étape des confusions des genres et des espèces. Par un explicable phénomène d'identification, elles prennent le dictateur renversé pour une excroissance occidentale et croient rejeter un type de structure occidentalisée en préférant une république à une monarchie. En quoi la république est-elle moins occidentale comme type de gouvernement et en quoi des structures parlementaires sont-elles moins occidentales que l'empire renversé et le gouvernement d'un seul homme? L'inverse serait sans doute plus vrai, autrement on devrait réécrire l'histoire: que la Sublime porte et sa structure de gouvernement étaient des inventions occidentales, que l'Empire ottoman était un schème d'infidèle, que le califat depuis Mo'awia était une hérésie, et que l'histoire de l'Islam a été une longue succession d'hérésies jusqu'à l'invention de la République islamique de l'ayatollah Rouhollah Khomeiny .

En d'autres mots, ce qu'il y a à évaluer dans l'appellation de «République islamique» ne réside pas dans «république» mais dans «islamique». De ce fait, quand dans nos chancelleries d'Occident on prend pour acquis que toute monarchie — à savoir, par exemple, les Wahhabites en Arabie Saoudite — est nécessairement menacée par le potentiel religieux libéré sur le théâtre iranien, on est comme ce spectateur béat qui regarde un illusionniste.

De tout temps, l'Islam a été gouverné par des hommes qui cumulaient entre leurs mains le pouvoir civil politique et l'autorité morale d'ordre religieux que véhiculait leur titre de «Commandeur des Croyants». Si donc menace il y a pour des régimes pro-occidentaux dans les développements survenus en Iran, elle ne concerne pas la nature structurelle du gouvernement concerné. Un régime est visé dans la mesure où, calquant des schèmes occidentaux, il sacrifie à ses ambitions ou à ses objectifs son «islamité». A ce titre, une république est tout aussi menacée qu'une monarchie, d'autant plus que rien ne ressemble plus à une monarchie qu'une «république» autoritaire dirigée d'une main de fer et sans partage par une faction le plus souvent militaire.

Si, aujourd'hui, par un concours de circonstances — qui est à la base de l'homogénéisation de «croissant de crises»! — les objectifs sont confondus et Arabes et Islam sont pris pour équivalents, il faut d'urgence faire la distinction non seulement entre les catégories de l'Islam mais aussi entre ce qui est Arabe et ce qui ne l'est pas au même titre que la diversité interne du camp arabe.

De ce fait, il est tout aussi vraisemblable de dire que l'Irak et la Syrie se sont rapprochés dans la perspective d'une menace directe alimentée à l'expérience traumatisante de l'Iran que de placer ce rapprochement dans le contexte de la paix signée entre l'Égypte et Israël. Car si l'Égypte, par sa politique pro-américaine et sa décision de reconnaître le fait israélien, paraît constituer une cible de choix, le problème kurde en Irak avec son corollaire de rivalité «sunnites-chiïtes», de même que le gouvernement de la minorité alaouite en Syrie majoritairement sunnite font de ces deux pays des terrains privilégiés pour l'éclosion d'une crise à caractère islamique!

Faut-il même citer l'évidence que la quarantaine de pays qui participent aux réunions islamiques sont davantage motivés par le problème des lieux saints de l'Islam à Jérusalem que par la menace que le président Sadate représente pour ladite «solidarité» arabe. Et que l'Arabie Saoudite tient son leadership non pas tant de sa richesse que de sa situation de gardienne des Lieux saints de la Mecque et de Médine, s'autorisant à ce titre à défendre les mosquées d'Al-Aqsa et d'Omar à Jérusalem.

Schématiquement, il s'agit de savoir quel pays veut conserver son appartenance au Dar el-Islam et quel autre pays s'est inféodé au Dar el-Harb.

Sectes et identités

Deux confusions marquent notre perception de l'Islam. Nous confondons le plus souvent Arabe et musulman, étant donné que notre découverte de l'un se fait simultanément avec notre découverte de l'autre. Et c'est d'autant plus facile comme confusion que les Arabes eux-mêmes ont véhiculé la prétention qu'il n'est d'Arabe que musulman. En second lieu, l'image mentale que nous avons de l'Islam en est une aux contours flous, intégrant dans un tout indistinct et globalisant une réalité sans unité interne.

La première erreur tombe d'elle-même quand on remarque qu'à eux seuls, l'Indonésie et le Pakistan comptent plus de musulmans que tous les pays arabes réunis. On encore, que l'Afrique noire compte quelques-unes des communautés islamiques les plus dynamiques dans la pratique de leur foi. Ce n'est pas très flatteur pour les Européens de l'Ouest mais quelques-uns des vocables racistes qu'ils véhiculent sont alimentés à cette confusion.

Que l'Arabe soit donc musulman est un fait servant d'assise au nationalisme arabe lui-même, mais qu'un musulman soit nécessairement arabe est une absurdité.

On découvre d'ailleurs ici le défaut de la qualité de l'Islam: intégrant avec une surprenante facilité cultures, langues et traditions disparates, il se

trouve souvent à les envelopper superficiellement, s'appropriant des rituels et des célébrations locaux dont le Nowrouz iranien est un bel exemple.

L'arabe étant la langue du Livre révélé, il est compréhensible que l'arabophone soit réputé musulman, mais la langue de la révélation véhicule-t-elle une compréhension ou n'est-elle qu'un rituel appris par cœur? En d'autres mots, cette langue sert-elle à la communication entre musulmans non-arabes? Il est intéressant de relever que voulant laïciser la Turquie, Moustapha Kémal imposa un alphabet latin.

Notre propos est qu'en s'identifiant comme «islamique», on alimente sans doute la seconde confusion de l'Occidental face à l'Islam, mais qu'on force aussitôt une seconde question: quel Islam? Car si la religion sert d'élément majeur de ralliement face au monde extérieur, ce monde de l'Infidèle ou *Dar el-Harb*, les oppositions qui la divisent et les courants irréductibles qui la parcourent en font, à plus long terme, un élément de divergence transporté sur le plan politique.

Il suffit certes pour s'identifier comme musulman de professer qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Mahomet est son Prophète (*La Ilaha illa Allah Mouhammad Rassoul Illah*); d'accepter le *Kélem-Allah* (ou Coran) comme le verbe divin inaltérable révélé par l'ange Gabriel à Mahomet; de faire les cinq prières quotidiennes et la solennité communautaire du vendredi; de jeûner au ramadan; d'accomplir le pèlerinage de La Mecque et de pratiquer l'aumône; de célébrer les fêtes de l'Islam (le *Mawled*, la *Id-es-Saghir* et la *Id-el-Kabir*, et l'*Achoura*); et de se livrer à l'occasion à la guerre sainte ou *Jihad*. Mais c'est à partir de là que commence la différenciation.

Ainsi, pour compléter le Coran, on recueille les témoignages de ses premiers compagnons sur les paroles et les actes du Prophète, ces *hadith* constituant la *Sounna* que rejettent précisément les chiites mais qui explique l'appellation de sunnites de ceux qui s'y conforment.

Ceci n'étant pas un cours sur l'Islam, contentons-nous de citer simplement les quatre rites qui regroupent toutes les écoles: malekite, hanbalite, chafeite, hanefite.

Quant à l'origine de la sédition chiite — le mot «*chi'a*» signifie précisément séditieux — rappelons qu'à la mort de Mahomet, Ali, gendre du Prophète, son cousin et son héritier, se fit ravir la charge de califat par le préfet de Damas, Mo'awia. Les partisans d'Ali, martyr, à travers trois principales branches «séditieuses», s'accordent pour considérer que les trois premiers califes ayant succédé à Mahomet, à savoir Abou-Bakr, Omar et Othman, sont des usurpateurs, la qualité d'*imam* ne pouvant résider que dans la famille d'Ali. En outre, ils considèrent Ali comme l'égal de Mahomet quant à la sainteté; enfin, ils rejettent le recueil de *Sounna* comme complément au Coran.

Tout en mettant en garde contre les schématisations extrêmes, il faudra remarquer cependant que le «chiisme» est une sorte d'église pauvre et souffrante dans l'Islam. Ce qui, dans une approche exagérément politique, permettrait de dire que dans une société arabe déterminée, la foi de la bourgeoisie est le sunnisme et que la masse des économiquement faibles est chiite.

C'est par exemple la réalité de la société musulmane du Liban. Mais dans le cas d'une société massivement chiite, il est évident que cette catégorisation serait démentie; faut-il encore rappeler que cette différence religieuse insurmontable s'enracine aussi dans les différences ethniques et dans le cas de l'Iran — même si ce n'est pas une société arabe, le chiïsme dans sa forme iranienne et dans sa pratique zélée est typique — cet élément vient dramatiser le problème des minorités kurde ou turkmène.

Les ismaïliens, quant à eux, forment une secte ésotérique de l'interprétation du Coran, considérant que les principes de l'âme et de la raison universelle ne sont accessibles qu'aux seuls prophètes et imams; l'aboutissement de cette transmigration serait la venue de Mahdi, le messie, incarnation que doivent espérer les adeptes et que doivent craindre les oppresseurs. Les ismaïliens limitent à sept le nombre des imams légitimes détenant l'autorité du Prophète; mais le septième, Ismail, mourut (fin du VIII^e siècle) sans pouvoir transmettre sa qualité divine: ses partisans refusant de croire à sa mort et estimant qu'il n'avait fait que disparaître, constituèrent donc cette secte — dont le chef, l'Aga Khan, est connu de l'opinion mondiale pour tout autre raison — qui prétend qu'Ismail reviendra: le Mahdi, ce serait lui.

Notons que les *Druzes*, concentrés surtout au Liban, en Syrie et en Israël, dérivent de l'ismaïlisme.

Une autre secte dissidente, peu nombreuse mais dont les adeptes sont liés indéfectiblement, est constituée par les kharejites, que l'on compare souvent aux quakers. On les retrouve surtout à Oman et Mascate, à Djerba, à Zanzibar, en Tripolitaine, etc.

Citons pour mémoire quelques autres sectes: najarite, motazelite, jabrite, etc.

Faut-il encore ajouter que le fractionnement de l'Islam en sectes va de pair avec l'influence des confréries, aux structures mal connues mais à la puissance indéniable. Si, de nos jours, on parle le plus souvent des *Akhouan el-Musulimin*, ou Frères musulmans d'Égypte, ça ne dit pas le fait que ces "Khouans" (littéralement, frères) se retrouvent à travers tout le territoire géographique de l'Islam, dans le soufisme s'octroyant la mission d'appeler le croyant à la vérité.

En Afrique du nord, c'est le maraboutisme (le marabout descendant du chérif est considéré comme appartenant à la famille du Prophète) qui a prospéré et assumé un rôle majeur, le chef de la confrérie attendant — et obtenant — de ses fidèles une soumission totale due au divin. Citons en outre les ordres religieux aux cinq ordres fondamentaux: qadria, khelwatia, chadlia, naquechbandia, saharwardia, aux multiples subdivisions.

Enfin, devant la prolifération des sectes et des dissidences, il était normal que des mouvements réformistes surgissent pour préconiser le retour aux sources des traditions et, principalement, la remise en place de l'autorité théocratique. En tête de ces mouvements réformistes, il faut citer celui des Wahhabites auquel appartient justement la famille régnante

d'Arabie Saoudite, le fondateur de la dynastie, Mohamed Ibn-Séoud, ayant embrassé cette doctrine.

Le commun dénominateur de ces réformismes tient peut-être dans l'encouragement qu'ils ont apporté aux mouvements d'émancipation — ce qu'on appellerait aujourd'hui «libération» — nationale.

Le moteur du nationalisme

Cette incursion superficielle dans l'Islam n'a qu'une ambition: contredisant la globalisation du phénomène — la foi, sa pratique et les valeurs véhiculées — chercher à établir que l'Islam, arabe ou non, dans chacune de ses composantes, sert de germe au nationalisme et, une fois ce nationalisme en marche, lui sert de moteur.

Si les querelles doctrinales et les interprétations «séditieuses» sont insurmontables au sein de l'Islam, l'Islam sert de ralliement quand il s'agit de s'identifier face à l'Occident aliénant. Doit-on d'ailleurs retenir que pour l'Islam, l'idéologie marxiste-léniniste est aussi une invention pernicieuse occidentale; bien plus: de ce qu'encore aujourd'hui on appelle «de la juiverie internationale». Paradoxe à décortiquer dans un autre contexte: l'amalgame «sioniste» — «impérialiste» est censé coller à Israël et aux Etats-Unis, alors que certains pays islamiques sont liés à l'Union soviétique dont l'idéologie est une «invention de la juiverie» pour dominer le monde.

Faut-il même remarquer que l'idéologie marxiste-léniniste athée est pour l'Islam la forme d'influence à combattre avec plus de vigueur encore que le capitalisme «dividendaire» infidèle certes mais monothéiste. Infidèle n'est pas incroyant et ainsi se comprend l'assertion du président Anouar Sadate selon laquelle la région doit être libérée des athées, à savoir les Soviétiques, alors qu'Arabes, Juifs et Américains — et en particulier Jimmy Carter — ont en commun leur foi sinon leur religiosité.

De fait, pour combattre l'influence aliénante et dégradante de l'Occident, dont les exactions se sont accompagnées en Dar el-Islam d'un attiédissement de la pratique religieuse, il faut revenir aux valeurs et aux préceptes immuables du Coran qui, tout autant qu'un livre de base religieux, est l'inviolable somme des règles sociales. Au point de faire dire aux Frères musulmans égyptiens bien avant la découverte de la république islamique de l'ayatollah Khomeiny: «Le Coran est notre constitution».

En d'autres termes, et contrairement aux prétentions de certains, l'anti-occidentalisme et le rejet de ses schèmes est alimenté par un retour aux sources islamiques, c'est-à-dire par une tentative de renouer avec le rêve de la grandeur arabe, via un zèle religieux conservateur.

Ce qui, en conclusion, signifie deux choses:

D'une part, que ce nationalisme viendra nécessairement en collision avec un autre nationalisme de même inspiration islamique mais de référence différente sinon opposée. Que deux mouvements islamiques anti-occidentaux ne sont pas nécessairement en convergence entre eux et que, au contraire, dans une étape ultérieure, ils peuvent être radicalement opposés

entre eux tout en cherchant à renouer avec un Occident dont, dans la phase précédente, les canaux d'influence auront été neutralisés!

Ainsi, peut-on revenir à l'exemple de Moustapha Kémal pour remarquer que plus de 60 ans après, cette «théologie absurde» à déraciner est plus vivante que jamais et que si menace d'instabilité il y a en Turquie sunnite ce n'est certainement pas en raison de la contamination appréhendée du virus iranien chiite. La Turquie porte depuis 60 ans, en une douloureuse gestation, sa crise d'identité!

Les déchirements sanglants en Afghanistan aujourd'hui marxiste sont, par ailleurs, l'indice que cette idéologie entre en conflit avec les structures d'autorité religieuses tout autant qu'avec les préceptes, et que d'une ethnie à l'autre, le rejet de ce prototype importé passe par une exacerbation de la religion.

D'autre part, en reprenant notre propos précédent, la menace ne s'exerce pas sur un type de régime particulier mais est *inversement proportionnelle à l'intensité de la pratique islamique*: ce qui dit en toutes lettres — et c'est la surprise des «observateurs» qui est une surprise! — pourquoi, depuis que l'Égypte et Israël sont en paix, c'est l'Arabie Saoudite qui a pris la tête des pays hostiles à cette «reddition» de l'Islam-arabe!

Le concept même de modéré pour parler de régimes islamiques est d'un désolant égocentrisme générateur de déceptions en cascade. Car si, dans tel dossier, tel pays est proche des thèses américaines, c'est un indice insignifiant quant à la philosophie de ce régime, cette dite modération ne concernant qu'un détail superficiel. De ce fait, le plus «modéré» de deux régimes étudiés n'est pas nécessairement celui qui refuse de hausser le prix de son pétrole et revendique un leadership religieux face à celui qui fait grimper les cours en affichant son désintéressement quant à la qualité de la foi. Un wahhabite réformiste est nationaliste au plein sens du terme puisque alimentant son nationalisme dans l'Islam alors que le socialiste réputé nationaliste exacerbé est assis entre deux chaises, voyant sans doute dans le socialisme un raccourci propice à l'aboutissement de ses ambitions.

Dans ces conditions, et pour peu que le concept de croissant ait un sens, il reste tout simplement le symbole du croissant de lune de l'Islam.

Le désarmement à l'ONU— Adieu aux armes?

par Marcel Merle

Au début du mois de juillet dernier, le rideau est tombé sur la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au désarmement. On aura entendu de beaux discours, enregistré quelques propositions intéressantes, élaboré un «consensus» aussitôt désavoué par certains pays, adopté des résolutions dépourvues de force obligatoire et, surtout, modifié la composition et les règles de fonctionnement des organismes chargés de continuer à étudier le problème. Puis chacun s'en est retourné à ses arsenaux, à sa balance des comptes, à la sécurité de ses frontières ou de ses approvisionnements, comme si la scène qui s'était jouée à New York pendant plusieurs semaines n'était pas autre chose qu'un entr'acte.

Les optimistes diront sans doute qu'un processus a été engagé; les pessimistes ne verront au mieux dans tout ce branlebas qu'une de ces tentatives d'exorcisme par lesquelles les sociétés en péril tentent de conjurer le mal qui les accable ou, au pire, qu'un hommage rendu par le vice à la vertu. Les réalistes se contenteront d'observer que la collectivité des nations, assemblée dans la plus vaste des organisations internationales, n'est pas encore disposée à dire adieu aux armes.

Mais il ne suffit pas de gémir sur l'aveuglement d'une humanité en proie à un comportement suicidaire. Il faut encore expliquer pourquoi, en la matière plus encore qu'en aucune autre, l'intérêt commun ne parvient pas à prévaloir sur ce que chacun considère comme son intérêt particulier. Si le problème du désarmement se présente comme un cercle vicieux, c'est parce que l'esprit humain, aux prises avec la réalité sociale, se trouve prisonnier d'une double contradiction: celle de la fin et des moyens, celle de la cause et des effets.

De la fin et des moyens

Faut-il désarmer? Faut-il mettre fin à l'accumulation des moyens de destruction et convertir les sommes ainsi dilapidées au financement de l'amélioration du sort de l'humanité?

Posé en ces termes, le problème ne comporte évidemment qu'une seule réponse possible pour un esprit raisonnable. Dans leur sécheresse les chiffres sont d'ailleurs plus éloquents que tous les discours:

Les dépenses militaires mondiales pour 1978 ont été estimées à 400 milliards de dollars, la part des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie

M. Merle était professeur au Département de science politique de l'Université de Paris, à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École nationale d'administration lorsqu'il rédigea cet article.

s'élevant à 70 p.cent et celle des pays du Tiers monde, dont la Chine, 18 p.cent. Le plus fort accroissement des dépenses a été enregistré ces dix dernières années dans les pays du Tiers monde — à l'exclusion de la Chine; leur part dans les dépenses totales mondiales est passée de 6 p.cent à 14 p.cent. Par contre, d'après les estimations, les dépenses des deux blocs militaires sont restées sensiblement constantes en valeur réelle, mais la proportion des dépenses mondiales qu'elles représentent a été ramenée de 60 à 70 p.cent. En 1976, le total des dépenses militaires mondiales était estimé à 325 milliards de dollars — c'est-à-dire un chiffre égal aux dépenses mondiales consacrées à la santé et supérieur aux dépenses consacrées à l'éducation. En valeur absolue et à prix constants, les dépenses militaires mondiales se sont accrues de 13 p.cent au cours des dix dernières années et de 77 p.cent depuis vingt ans (Rapport de M. Roper à l'Assemblée de l'*Union de l'Europe Occidentale*, 20 juin 1976).

Si l'on ajoute à ce tableau le fait que le montant des dépenses d'armement représente, annuellement, quatorze fois le montant de l'aide aux pays en voie de développement et, approximativement, trois fois le montant de la dette contractée par ces derniers auprès des pays industrialisés, une évidence s'impose: il faut proscrire dans les plus brefs délais la production de biens de destruction et consacrer les fonds disponibles à des activités humanitaires: le développement des pays neufs, l'amélioration de la santé et de l'instruction, la réduction des inégalités sociales. Rares sont les délégations qui ont eu l'audace de récuser publiquement ces objectifs — la seule exception notoire étant celle de la Chine, dont le représentant a déclaré froidement: «Nous ne devons pas placer l'espoir de sauvegarder la paix mondiale dans le désarmement».

Mais si l'on peut s'entendre aisément sur les raisons de procéder au désarmement, les difficultés surgissent dès l'instant où l'on recherche les voies et moyens destinés à atteindre ces objectifs. C'est la question du «comment», autrement plus sérieuse et plus redoutable que celle du «pourquoi». Cette question serait pourtant relativement simple à résoudre s'il existait quelque part au monde une autorité légalement qualifiée et matériellement équipée pour procéder au désarmement . . . des autres. En l'absence d'une telle autorité, le désarmement ne peut résulter que d'un accord fondé sur le libre consentement des parties, c'est-à-dire, en fait, sur la renonciation volontaire aux avantages acquis par les uns et espérés par les autres. Or la conclusion d'un tel accord se heurte à toute une série d'obstacles, où la politique et la technique sont étroitement mêlées.

D'abord, les parties en présence ne sont pas, au point de départ, en position d'égalité sur le plan des rapports de forces. Il en résulte qu'aucune solution générale ou uniforme ne peut constituer une réponse valable au problème du désarmement. Le maintien du *statu quo* (qui constituerait en soi un progrès par rapport à la croissance continue des dépenses et à l'amélioration de la capacité de destruction) consoliderait des inégalités qui sont considérées par beaucoup d'observateurs comme des sources de tension et des occasions de conflit; une réduction proportionnelle des forces ou

des crédits aurait les mêmes inconvénients, mais elle se heurterait, en outre, à la diversité des situations concrètes: le même dispositif de réduction des armements ne peut pas s'appliquer aux puissances nucléaires et aux pays qui fondent leur défense sur les seules armes conventionnelles. Enfin, l'équilibre des forces en présence est très différent d'une région à l'autre, si bien que la même mesure aurait des effets contradictoires selon l'espace où elle s'appliquerait: en Amérique latine ou en Afrique la dénucléarisation peut avoir un résultat stabilisateur, parce qu'elle constitue l'un des moyens de limiter l'intervention des grandes puissances, alors qu'en Europe la dénucléarisation provoquerait aussitôt une rupture d'équilibre en faveur de celui des deux camps qui dispose d'une supériorité écrasante sur le plan des forces conventionnelles.

L'impossibilité de procéder par voie générale et uniforme condamne la négociation à emprunter celle, plus efficace mais moins spectaculaire, des compromis sectoriels ou régionaux — au risque de décevoir l'opinion publique qui confond souvent compromis avec compromission et prudence avec manœuvre dilatoire. Même à ce niveau plus modeste, les difficultés subsistent. Les puissances nucléaires souhaitent évidemment conserver leur privilège, qui est pourtant contesté par les autres. Mais à l'intérieur du Club atomique, les petites puissances nucléaires, comme la France et la Chine, s'opposent aux «super-puissances» à propos de l'expérimentation de nouveaux engins, car elles craignent qu'une interdiction totale des expériences ne consolide définitivement la supériorité acquise par les Etats-Unis et l'URSS.

Dans les rapports entre ces deux puissances, les engagements pris concernant la limitation de certains types d'armement ont eu pour effet d'encourager la recherche et la mise au point de nouvelles armes (cf. la bombe à neutrons). A chaque difficulté résolue, on en découvre une ou plusieurs autres.

A supposer que ces délicats problèmes d'équilibre puissent trouver une solution, c'est-à-dire qu'on convienne, par secteur ou par région, d'un taux de limitation, de réduction sinon de destruction des armements, il resterait encore à régler plusieurs questions délicates, notamment celle du contrôle et celle des transferts de fonds.

Aucun pays n'acceptera de désarmer s'il ne dispose pas de l'assurance que ses rivaux tiendront leurs engagements. La technique vient ici, fort heureusement, au secours de la politique, puisque le recours aux satellites d'observation permet de tourner, au moins en partie, les obstacles liés à la pénétration de missions de contrôle en territoire étranger. Mais la solution n'est pas parfaite, puisque ces satellites sont à l'heure présente détenus et contrôlés par les deux grandes puissances. On comprend dès lors fort bien pourquoi le président de la République française a proposé la création d'une «Agence de satellites de contrôle». Mais où cette Agence trouvera-t-elle, sinon chez les deux Grands, les techniciens, les équipements, les capitaux indispensables pour créer un réseau de contrôle par satellites? La question est d'autant plus sérieuse qu'une telle Agence, si elle venait à être instituée, constituerait l'amorce d'une autorité internationale capable de superviser

les activités militaires des Etats. Ici encore la question décisive des «moyens» a été esquivée sous couvert de la désignation d'un objectif intermédiaire.

Il en va de même, à plus forte raison, pour ce qui concerne l'affectation au développement des crédits dégagés par la réduction éventuelle des dépenses militaires. L'idée, fort généreuse, a été maintes fois évoquée à la session extraordinaire des Nations Unies, et le président Giscard d'Estaing a même suggéré la création d'un «Fonds spécial du désarmement». Cependant, les experts économiques ne nourrissent pas beaucoup d'illusions à cet égard (voir l'interview donnée par le professeur W. Leontief au journal *Le Monde*, 25 mai 1978). Un instant de réflexion suffit à mesurer la difficulté de l'entreprise: à supposer que les dépenses militaires soient effectivement réduites, pourquoi les crédits disponibles seraient-ils forcément affectés aux tâches du développement? La pression des contribuables et, d'une façon générale, de l'opinion publique à l'intérieur de chaque pays tendrait plutôt à affecter le montant des économies ainsi réalisées à l'amélioration des conditions de vie nationales: lutte contre le chômage, accroissement du budget de la santé et de l'éducation etc. — à moins que la satisfaction des besoins de consommation ne détourne purement et simplement les crédits disponibles vers les circuits de production et de commercialisation. Déjà, à l'échelon national, il faudrait une autorité fortement défendue contre la tentation de la démagogie pour obtenir, surtout en période de récession, l'affectation au développement des autres pays de capitaux qui pourraient améliorer la situation intérieure. A plus forte raison ne peut-on envisager avec beaucoup d'optimisme le résultat des opérations de transfert qui seraient présidées par un nouvel organisme international. Une sorte de taxe négative sur les économies réalisées par le biais du désarmement aurait d'ailleurs un effet dissuasif sur ce dernier. Une fois, de plus, l'idée est séduisante, mais elle demeure située, elle aussi, au niveau des finalités, sans procurer les voies et moyens d'un changement effectif des comportements. ... d'un changement effectif des comportements.

Il ne faut donc pas s'étonner du caractère décevant que présente le bilan de la session extraordinaire. En dehors de quelques résolutions qui se réduisent à cette catégorie de vœux qu'une ironie amère qualifie de «pieux», pour signifier sans doute qu'ils ne seront jamais suivis d'effets, le seul résultat concret tient à la création d'un Comité du désarmement qui prendra la place de la Conférence de Genève et qui permettra de donner satisfaction tout à la fois aux pays du Tiers monde, hostiles à la co-présidence des deux «Grands», et à la France qui reprendra ainsi, sans avoir à perdre la face, sa place à la table des négociations.

Comme il arrive toujours lorsque les progrès sur le fond sont impossibles, on se réfugie dans la procédure, en chargeant un nouvel organisme du soin d'étudier les problèmes qu'on n'a pas pu ou pas voulu résoudre. Mais s'il en est ainsi, n'est-ce pas parce que la collectivité internationale demeure abusée par le jeu d'optique qui lui fait prendre les effets pour les causes?

Des effets et des causes

Que l'accumulation des armements constitue une source de gaspillage et un facteur d'insécurité, tous les esprits honnêtes en conviennent volontiers. Dès la première Conférence de la Paix, tenue à La Haye en 1899, les délégués estimaient dans l'Acte final «que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité». Si le problème a changé de dimension, depuis le début du siècle, il n'a pas, pour autant, changé de nature.

Mais la lutte pour le désarmement a-t-elle vraiment un sens aussi longtemps qu'on n'aura pas atteint les racines du mal? Que dirait-on des services d'un médecin qui, pour lutter contre une infection dangereuse, se contenterait d'agir sur les symptômes, par exemple en faisant provisoirement tomber la fièvre, sans se soucier de traiter la cause de la maladie?

C'est pourtant ainsi que procèdent nos modernes apprentis sorciers, déguisés en hommes politiques ou en experts. Certes, l'accumulation des armes constitue par elle-même un danger, dans la mesure où elle offre une tentative permanente à des aventuriers irresponsables. Mais le risque n'est pas proportionnel au montant des charges explosives accumulées, puisque, comme chacun le sait, celles-ci pourraient déjà détruire («plusieurs fois», nous précise-t-on) toute vie humaine sur la planète. C'est le signe plutôt que la cause d'un désordre fondamental; car l'accumulation des armes a toutes chances de se poursuivre, à la recherche d'un équilibre de plus en plus périlleux, aussi longtemps que les causes du désordre international n'auront pas été abolies, tandis que la violence explose chaque jour dans le monde, avec des moyens mineurs mais malgré tout fort meurtriers, partout où les conflits sont sans solution.

Le véritable combat pour le désarmement est donc celui qui viserait la suppression des causes de la course aux armements et du commerce des armes. Ces deux types de comportement ne sont évidemment pas sans rapport l'un avec l'autre, mais ils ne relèvent pas forcément de la même thérapeutique.

La course aux armements est fille de la peur. C'est parce que les gouvernements se méfient des inventions de leurs voisins, à plus forte raison de leurs rivaux, qu'ils recherchent dans la force militaire la garantie de leur sécurité. Les stocks d'armes disparaîtraient rapidement si la confiance pouvait être rétablie ou, plus exactement, établie entre les Etats. Malheureusement, la confiance ne se décrète pas, et c'est une utopie que d'en réclamer l'avènement sur commande. Ce qu'il faut, c'est plutôt contribuer à établir un climat dans lequel la confiance pourra renaître. La tâche est immense et interminable. Elle consiste non seulement à inventorier les conflits existants, mais à dépister ceux qui sont en train de couvrir sous la cendre; elle consiste surtout à traiter les conflits en question pour y mettre un terme mais, surtout, pour en extirper les racines. Celles-ci ont pour noms: injustices, domination, violations des droits individuels ou collectifs, inégalités entre les hommes comme entre les groupes sociaux ou nationaux. Prétendre désarmer les mains des hommes sans avoir aboli, dans leur tête et

dans leur cœur, les causes de la violence universelle, c'est courir après une ombre ou écrire sur de l'eau.

Rien n'interdit cependant d'envisager des mesures de réduction des dépenses militaires qui pourraient, au moins à titre symbolique, constituer des gestes de bonne volonté propres à instaurer le climat de confiance en dehors duquel toute l'entreprise est vouée à l'échec. Mais le véritable danger réside moins, encore une fois, dans l'accumulation des armes que dans les raisons qui poussent les hommes à les fabriquer puis à s'en servir.

Le commerce des armes soulève encore d'autres problèmes. Par lui-même, il joue un rôle d'accélérateur dans la course aux armements; dans la mesure où il contribue à répandre les moyens de la force, il est un facteur supplémentaire de perturbation. A ce titre, il est encore plus dangereux que la course aux armements conduite par les grandes puissances, puisqu'il multiplie le nombre des détenteurs de la force militaire dans une zone où la fragilité et l'instabilité du pouvoir ne fournissent aucune garantie sur l'usage qui pourra en être fait. A cela les Chinois répliquent que l'armement du Tiers monde est indispensable pour lui permettre de lutter contre la suprématie des grandes puissances; mais on comprend mal, dès lors, pourquoi ce sont précisément les grandes puissances qui sont les principaux pourvoyeurs du commerce des armes.

Cette activité a effectivement une rationalité propre, qui s'inscrit plus aisément dans le registre du profit que dans celui de la peur. Les ventes d'armes apparaissent d'abord comme une nécessité commerciale, pour amortir le coût des investissements effectués dans la fabrication des armements destinés à la défense nationale: les acheteurs contribuent ainsi à financer partiellement l'armement des pays industrialisés. En second lieu, le commerce des armes est devenu une précieuse source de devises à une époque où les «nouveaux riches» préfèrent acquérir des tanks ou des avions supersoniques plutôt que des bijoux ou des parfums. Même si l'on peut admettre qu'il s'agit, de la part des pays industrialisés, d'un comportement suicidaire, la collusion entre fournisseurs de pétrole et fabricants d'armes est devenue l'une des données sur lesquelles repose la sécurité des premiers et l'équilibre de la balance commerciale des seconds. Inutile de dénoncer à ce propos l'Internationale des marchands de canons qui comploteraient dans l'ombre: ce sont les gouvernements eux-mêmes qui président ouvertement à ce commerce, avec la complicité des firmes, motivées par la recherche du profit, sinon parfois des syndicats intéressés par le maintien de l'emploi et des salaires. Enfin, le commerce des armes est une source précieuse d'influence politique, parce qu'il crée chez l'acheteur une dépendance durable envers la technologie, les pièces de rechange et les instructeurs du pays fournisseur.

Le commerce des armes trouve ainsi sa justification en lui-même, indépendamment de toute préoccupation de sécurité immédiate; il s'intègre dans le circuit des activités industrielles, commerciales et monétaires, au point que son interruption brutale produirait des effets redoutables sur l'équilibre économique et social des pays qui en vivent.

Pour agir en faveur du désarmement, il ne suffit donc pas de lutter pour l'établissement d'un meilleur ordre international, il faut encore accepter de remettre en cause les conditions dans lesquelles se trouve présentement assurée la prospérité de certains pays, capitalistes et socialistes. Cette observation permet de rectifier encore, dans le sens de la baisse, les prévisions concernant le montant des transferts de fonds provenant des économies réalisées par le désarmement: les pays qui se trouveraient obligés de reconverter une partie, spécialement rentable, de leurs activités industrielles seraient sans doute peu disposés à augmenter, en même temps, leur contribution au développement.

L'analyse du rapport entre les causes et les effets rejoint ainsi celle des rapports entre les fins et les moyens. La plaie des armements n'est pas une sorte d'affection cutanée dont on pourrait se débarrasser au prix d'une petite intervention chirurgicale. C'est une sorte de leucémie qui affecte l'ensemble du système international. Seule une transfusion pourrait assurer la guérison du patient. Mais en l'absence d'un donneur de sang nouveau, on ne doit compter que sur la sagesse des hommes pour sécréter les anticorps indispensables à la survie de l'espèce. Ce n'est pas dans les baumes de charlatans, empressés à vendre des recettes magiques, qu'on les trouvera, mais dans un effort concerté pour dresser un bilan complet de l'organisme et pour établir le diagnostic du mal. C'est pourquoi la proposition française de créer un «Institut mondial de recherche sur le désarmement» devrait retenir l'attention. Même si elle n'avait servi qu'à frayer la voie à ce type d'investigation, la session extraordinaire des Nations Unies n'aurait pas été inutile.

Les ambiguïtés de la politique nucléaire du Canada

par Albert Legault

La France est accusée à tort ou à raison d'avoir contribué au développement du programme nucléaire d'Israël, dans la mesure où ce pays s'est servi, au départ, d'un réacteur nucléaire français pour obtenir les matières fissiles nécessaires à la fabrication de bombes nucléaires. On n'est pas loin dans certains milieux de prétendre que l'«engin» nucléaire indien expérimenté en 1974 à des fins, dit-on, pacifiques, a été dû largement au produit de la technologie canadienne, notamment dans le domaine des réacteurs nucléaires indiens construits en étroite collaboration avec le Canada.

Il semble bien que c'est à partir du réacteur canado-indien (CIR) de Trombay que l'Inde a isolé le plutonium nécessaire à la fabrication de son premier «engin» nucléaire. Il appert également que l'Inde a utilisé son propre uranium naturel — dont elle est d'ailleurs fort bien dotée — pour

M. Legault était professeur de science politique à l'Université Laval et directeur général du Centre québécois des relations internationales lorsqu'il rédigea cet article.

obtenir son plutonium. Le Canada ne serait donc responsable que dans la mesure où la technologie canadienne — et non les matières fissiles — a servi indirectement à accélérer un processus dans lequel l'Inde s'est engagée. Moralement toute la question est donc de savoir si l'Inde aurait véritablement développé son programme nucléaire sans l'assistance nucléaire canadienne. Personne ne pourra jamais, bien sûr, répondre à cette question puisqu'il est impossible de créer en réalité une situation *ante* qui pourrait être conforme à l'hypothèse que l'on pose en théorie *ex post facto*. Quoi qu'il en soit, c'est dans toute cette affaire la surprise du Canada qui étonne le plus, car un observateur attentif de la situation internationale pouvait d'ores et déjà prévoir dès 1972, sinon bien avant selon d'autres spécialistes, que l'Inde était loin d'avoir renoncé à l'«option nucléaire».

Or, dans le domaine de la technologie nucléaire, il est beaucoup d'autres pays que l'Inde qui bénéficient du concours canadien en matière de réacteurs nucléaires ou de fournitures de matières fissiles. Certains de ces pays, de surcroît, n'ont jamais ratifié le traité de non-prolifération de 1968. A telle enseigne l'Argentine, le Pakistan, l'Espagne et le Japon en ce qui concerne la fourniture d'uranium. Le cas de la Corée du Sud est différent, puisque celle-ci a décidé récemment de ratifier le traité, ce qui ne l'a pas empêchée par ailleurs de déclarer, il n'y a pas si longtemps non plus, qu'il ne devrait pas lui être logiquement interdit de penser à l'armement nucléaire, si jamais il venait à l'idée des Etats-Unis de priver la Corée du Sud de leur «parapluie» atomique.

Réacteurs nucléaires et bombes nucléaires

Il n'est donc pas absurde de penser que certains pays récipiendaires de l'aide canadienne pourraient dans l'avenir, à l'instar de l'Inde, faire éclater leurs propres engins nucléaires, d'autant qu'il existe à leur égard de fortes présomptions du simple fait qu'ils n'aient pas encore ratifié le traité de 1968 sur la non-prolifération des armements nucléaires.

En ce domaine, il faut surtout savoir que l'industrie civile peut constituer une étape importante du progrès dans le domaine de la technologie nucléaire militaire. La fabrication d'une bombe nucléaire suppose en effet qu'un pays puisse disposer de matières fissiles, l'uranium 235 et le plutonium 239 étant les matériaux les plus fréquemment utilisés. Pour obtenir de l'uranium 235, il faut enrichir la teneur isotopique de l'uranium 235 contenu dans l'uranium naturel. Le procédé en lui-même est fort complexe en plus d'être fort coûteux. Quant au plutonium 239, c'est uniquement à partir des réactions nucléaires qui se produisent à l'intérieur des réacteurs que l'on peut l'obtenir. L'opération est également fort coûteuse, — on évalue par exemple à \$60,000 le kilogramme de plutonium 239 contenant une faible teneur de l'isotope 240 (3 p.cent)—, mais elle est à la portée de la plupart des Etats qui disposent de réacteurs nucléaires alimentés à base d'uranium 238.

Si l'on tient compte du fait qu'il est possible d'obtenir environ 130 kilogrammes de plutonium à partir de centrales nucléaires d'une puissance de capacité électrique de 500 mégawatts — à puissance égale et selon le type de réacteurs utilisés il serait possible par ailleurs d'augmenter la quantité de plutonium obtenue — et qu'il ne faut que 5 à 8 kilogrammes de plutonium 239 pour produire une bombe dite «atomique» du type Hiroshima, on se rend compte que l'industrie civile peut être génératrice d'un nombre incalculable de bombes pour peu qu'un Etat veuille bien s'engager dans cette direction. A titre d'exemple, notons que la capacité électrique totale générée par les réacteurs CANDU au Canada à compter de 1983 sera d'environ 15,000 mégawatts — lorsque achevée en 1982, la centrale de Bruce en Ontario générera à elle seule 6,000 mégawatts. Un simple calcul nous indique que le Canada pourrait isoler, s'il voulait faire subir aux matières irradiées dans les réacteurs les traitements chimiques appropriés, une quantité suffisante de plutonium pour se doter de centaines de bombes d'à peu près 20 kilotonnes chacune!

A ce compte-là, et pour ne prendre qu'un exemple, combien de bombes l'Argentine pourrait-elle produire si elle décidait d'utiliser à des fins militaires le réacteur CANDU de 600 mégawatts qui sera opérationnel à Rio Tercero à compter de 1981? Sur la base des chiffres avancés ci-dessus, on peut déduire que ce pays pourrait produire au moins 12 bombes atomiques en 1982, en avoir accumulé une bonne soixantaine cinq ans plus tard, et plus d'une centaine au début des années 1990. Notons que ce pays ne dispose pas encore cependant d'usines de traitement chimique qui lui permettraient d'enrichir la teneur isotopique du plutonium 239.

On est en droit de se demander s'il est réaliste de poser la question en ces termes. Il est nécessaire, pour y répondre, d'étudier d'un peu plus près le traité sur la non-prolifération et les conditions posées par le Canada dans ses programmes d'assistance nucléaire.

Le traité de non-prolifération

Les principales obligations acceptées par les pays qui ont souscrit au traité de non-prolifération de 1968 se résument simplement. En ce qui concerne les Etats nucléaires, ceux-ci se sont engagés à ne pas faire ce qu'ils n'ont jamais eu l'intention de faire de toute façon, c'est-à-dire à ne pas fournir à quiconque des armements atomiques, d'une façon directe ou indirecte, ou de quelque façon que ce soit. Les pays non nucléaires, pour leur part, se sont engagés à ne pas en acquérir, voire même à ne pas chercher à en acquérir, de façon directe ou indirecte, ou de quelque façon que ce soit. Les Etats non nucléaires au traité se sont engagés enfin à conclure avec l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) de Vienne un accord en vertu duquel l'ensemble du développement de leur programme nucléaire est soumis aux garanties de l'Agence. Le Canada, de son côté, a toujours vu en ce traité le meilleur instrument de contrôle disponible à l'heure actuelle — à défaut d'un accord plus global et plus sévère et, disons-le, d'un désarmement général — pour entraver la prolifération des armements nucléaires.

Précisons cependant, ce que le Canada reconnaît volontiers, que ce traité ne vaut que ce qu'il vaut, qu'il repose sur le consentement volontaire des Etats qui y souscrivent, et que l'Agence enfin ne dispose pas comme telle de moyens de sanctions contre l'Etat qui déciderait du jour au lendemain de se dérober à ses responsabilités. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un instrument juridique auquel plus d'une centaine de pays ont souscrit.

Pour rétablir une certaine réciprocité des droits entre les Etats qui sont dotés d'armements atomiques et ceux qui n'en ont pas, le traité n'interdit en rien la recherche nucléaire à des fins pacifiques. Il l'encourage au contraire puisque les Etats nucléaires se sont engagés à faire bénéficier les Etats non nucléaires de leur technologie nucléaire, à la condition bien sûr qu'elle soit utilisée à des fins pacifiques.

Une certaine ambiguïté du traité est que son article III, 2 interdit toute exportation de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux à moins que ces matériaux ne soient soumis aux garanties de l'Agence. En cas d'exportation vers un pays non nucléaire, est-ce à dire que les garanties de l'Agence s'appliquent uniquement aux produits importés dans le pays récipiendaire, ou est-ce l'ensemble du programme nucléaire du pays récipiendaire qui doit être soumis aux garanties de l'Agence? Précisons que la question ne se pose pas pour les pays qui ont ratifié le traité puisque les Etats non nucléaires qui l'ont fait sont soumis au contrôle de l'Agence. Mais qu'en est-il d'un pays non signataire comme Israël par exemple qui importerait des matières fissiles d'un autre pays partie au traité? Le contrôle de l'Agence devrait-il uniquement s'appliquer aux matières fissiles exportées en Israël, indépendamment de l'ensemble du programme nucléaire israélien? C'est là une source d'ambiguïté que la Conférence du printemps 1975 sur l'examen du traité de non-prolifération n'a pu régler à sa satisfaction. Si la résolution finale de la Conférence était parfaitement claire à cet égard, il reste qu'en pratique les Etats producteurs nucléaires s'en tiennent à une interprétation restrictive de l'article III, 2.

La non prolifération: trois paradoxes de la politique canadienne

Avant de dégager les conditions désormais posées par le Canada en matière de coopération nucléaire, il n'est pas inutile de rappeler les contradictions dans lesquelles le Canada semble s'être enfermé en matière de non-prolifération des armements atomiques.

La première contradiction, et non la moindre, est que le Canada s'oppose farouchement à toute prolifération des armements nucléaires tout en participant lui-même à l'infrastructure nucléaire de l'Alliance atlantique, ou encore en acceptant dans le cadre des accords NORAD des têtes nucléaires sous double contrôle. Ce phénomène de coparticipation est qualifié dans le langage des spécialistes de prolifération horizontale par opposition à la prolifération verticale que est définie comme l'accroissement successif du nombre des Etats qui se dotent de leurs propres armements atomiques.

L'ambiguïté de notre politique se situe en quelque sorte à mi-chemin entre la certitude qu'a le Canada de savoir qu'il est protégé et celle de savoir qu'il pourrait se protéger lui-même tout en sachant pertinemment que d'autres se chargent de le faire à sa place. Convenons qu'il est peu de pays au monde qui pourraient se prévaloir d'une argumentation stratégique aussi singulière qu'exceptionnelle.

La deuxième contradiction résulte de notre politique en matière de non-prolifération proprement dite. Tous et chacun savent l'émoi qu'a provoqué à l'intérieur du gouvernement canadien — pour ne point parler de l'opinion publique canadienne — l'expérimentation du premier «engin» nucléaire indien. Admettons que le gouvernement canadien ait véritablement été surpris par le geste qu'à posé l'Inde en mai 1974. Admettons, de plus, qu'il n'y eut jamais l'ombre d'un doute dans l'esprit des dirigeants canadiens que l'Inde pût manquer à sa promesse solennelle de n'utiliser qu'à des fins pacifiques l'aide technologique canadienne. Il n'est guère difficile, si l'on dit vrai ici — des esprits hasardeux pourraient sans doute démontrer le contraire — de croire en la sincérité de la réaction canadienne.

Là où il est cependant plus difficile de suivre le raisonnement de la politique canadienne, c'est qu'Ottawa persiste à poursuivre ses négociations avec certains pays comme l'Espagne et l'Argentine par exemple, contre lesquels il existe en l'absence de la ratification par ces pays du traité de non-prolifération, des présomptions d'aventurisme nucléaire.

L'absence d'une promesse ne signifie pas que l'on va nécessairement mettre en œuvre les intentions maléfiques dont on vous soupçonne à tort ou à raison. Il est cependant des occasions où la promesse aide à faire disparaître certaines présomptions, et c'est précisément l'un des objectifs que vise le traité sur la non-prolifération. C'est donc dire que le Canada en continuant son programme d'aide nucléaire auprès de certains pays qui ont refusé jusqu'à maintenant d'engager leur avenir sur la base d'une simple promesse accepte implicitement le risque que la faible probabilité de l'option nucléaire aujourd'hui non exercée par ces pays se matérialise un jour. C'est là une contradiction que les raisonnements les plus subtils n'arriveront jamais à faire disparaître complètement.

En réalité, si le Canada ne s'interdit pas de négocier avec ces pays, c'est qu'il comprend parfaitement bien le langage de l'intérêt national auquel on ne saurait tout à fait lui reprocher d'être sensible. N'a-t-on pas déjà dans le passé conclu des accords de coopération nucléaire avec l'Argentine? Ce pays n'a-t-il pas scrupuleusement respecté les termes des accords signés avec notre pays? Lui refuser la continuation de notre aide technologique ne reviendrait-il pas à le priver d'un appui indispensable en matière de coopération nucléaire pacifique? De la même façon, le Pakistan ne pourrait-il pas prendre ombrage de toute cessation de l'aide canadienne alors même qu'il ne peut nullement être tenu responsable de la mésaventure canado-indienne? Pourrait-on enfin logiquement mettre en doute la bonne foi du Japon qui a contracté d'importants engagements vis-à-vis de notre pays en matière de technologie et de ressources naturelles? N'est-il pas de surcroît l'un des principaux partenaires économiques du Canada?

Tous ces discours sont vrais, mais on oublie, ce faisant, que l'on tient de la sorte le langage de l'*intérêt national*. Et c'est là le troisième paradoxe de notre politique, car la ligne ferme et dure, comme certains neutres l'ont compris, et comme certains pays dits engagés l'ont aussi découvert, ne se prête guère à la compromission. En tentant de ménager la chèvre et le chou, c'est-à-dire en étant contre la prolifération tout en acceptant le risque de collaborer avec des pays qui n'ont pas ratifié le traité de 1968, on continuera à n'en pas douter à retirer son épingle du jeu, mais le réveil sera sans doute beaucoup plus brutal qu'en 1974 lorsqu'un pays choisira dans l'avenir, s'il le choisit, de s'engager dans la voie nucléaire.

Il est probable que le langage de l'intérêt national ou de la politique dite «réaliste» implique également une certaine responsabilité de la part des autorités politiques d'informer la population canadienne de la véritable dimension des enjeux. Il y a un écart considérable entre ce que nous disons et faisons aujourd'hui et l'image que se fait le public canadien de ce que nous disons et faisons. Si nous tenons désormais un langage réaliste, c'est peut-être que le Canada n'est plus après tout, sur le plan économique, le petit pays qu'il prétendait être il y a quelques années encore.

Les exigences canadiennes en matière de contrôle

En décembre 1974, soit sept mois après l'essai nucléaire indien, le gouvernement canadien annonçait par la bouche de son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur Donald MacDonald, que les garanties dont serait désormais assortie l'aide canadienne en matière s'appliqueraient non seulement aux matières fissiles exportées, mais aussi à tout l'équipement et à la technologie nucléaire d'origine canadienne. On réalisait ainsi le tour de force de se donner tout à la fois bonne conscience et d'éviter que la technologie fournie puisse servir à la fabrication d'autres réacteurs autochtones qui seraient issus de la technologie canadienne. On sait par exemple que l'Inde est en train de construire un réacteur nucléaire qui est une copie conforme du réacteur RAPP.

Les contrôles demandés par le Canada sont ainsi beaucoup plus sévères parce que plus englobants, que ceux appliqués par l'AIEA. Quelle que soit la sévérité des contrôles imposés, il est bien évident que le Canada ne pouvait cependant échapper de la sorte au reproche qu'on lui faisait de poursuivre sa coopération nucléaire avec des pays dont la ratification du traité sur la non-prolifération était loin d'être chose acquise. On profita donc de la Conférence sur l'examen du traité de non-prolifération, tenue en mai 1975, pour donner un second tour de vis à la politique canadienne en matière de coopération nucléaire.

Le ministre des Affaires extérieures, M.A. MacEachen, déclara à cette occasion qu'à l'avenir «les engagements d'aide publique bilatérale du Canada destinés à financer les projets nucléaires seront réservés aux pays membres du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires». De plus,

ajoutait le ministre, l'adhésion au traité constituera un «facteur important dans la décision du gouvernement du Canada de financer les exportations dans le domaine nucléaire». (Déclaration du ministre MacEachen, faite à Genève, le 7 mai 1975.)

En d'autres termes tout ceci signifie qu'aucun des pays qui n'aurait pas ratifié le traité de non-prolifération ne pourrait se prévaloir des programmes d'assistance canadiens en matière de technologie nucléaire, si l'on réclame à cette fin des crédits canadiens. Si aucun crédit n'était cependant sollicité, la demande serait considérée, encore qu'il est peu probable qu'une suite lui soit donnée puisque la préférence du Canada irait au pays qui aurait déjà adhéré au traité.

Le Canada en est ainsi arrivé à créer de proche en proche quatre catégories de pays, ce qui est tout à la fois peu dire et très révélateur de l'imagination politique peu commune des Canadiens! Dans la première catégorie, il n'y a qu'un seul pays: il s'agit de l'Inde dont les accords de coopération bilatérale précèdent en quelque sorte non seulement le traité de non-prolifération des armements nucléaires mais encore la création même de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il y a dans la seconde catégorie des pays comme le Pakistan, l'Espagne et l'Argentine qui ne sont pas parties au traité mais qui continuent de bénéficier de l'aide canadienne en matière de technologie ou d'équipement. La troisième catégorie est celle des pays pauvres n'ayant pas encore adhéré au traité et que l'on exclut désormais de la liste de nos clients potentiels lorsqu'ils ne se conforment pas à l'idéologie dominante des peuples et des nations en matière de non-prolifération. Il y a enfin la catégorie des pays riches non signataires du traité qui pourraient sans doute acheter des réacteurs nucléaires canadiens, sans avoir à se trouver dans l'humiliante position de réclamer des crédits à cet effet. La porte ne leur est donc pas définitivement fermée, puisque nous nous sommes contentés jusqu'à maintenant de n'exprimer que des préférences qui constitueraient en quelque sorte un «facteur important» mais non nécessairement déterminant de la décision à prendre.

Le moins que l'on puisse dire dans tout cela, c'est que la nuance est claire et pure comme de l'eau de roche! Nous ne reviendrons pas ici sur le troisième paradoxe que nous évoquions ci-dessus, mais il est bien évident que le langage que nous tenons aujourd'hui n'est guère conforme aux idéaux moraux que nous proclamons, et que nous ne sommes pas prêts à appliquer intégralement ces principes dans la pratique puisque la nature du système international nous oblige à des compromis.

Le problème de la pluralité des Etats

Il faut souligner aussi le phénomène de la pluralité des Etats. Tout se passe en fait comme si le Canada avait l'impression d'être seul au sein du système international, et qu'il avait la possibilité d'entraver la prolifération des armements nucléaires du seul fait de ses interdits moraux.

En réalité, le Canada peut fort bien adopter une politique qui, nous venons de le voir, ne souffre pas démesurément d'illogisme, et faire tout en

son pouvoir pour amener les autres Etats à penser comme il voudrait les voir penser. Il reste toutefois que certains pays n'ont nullement l'intention de discourir de la même façon que nous, et cela me paraît conforme à la réalité du système international.

Certains pays, en fait, n'ont pas l'intention d'adhérer au traité, d'autres préfèrent maintenir leur coopération bilatérale à l'abri de toute indiscretion internationale, certains enfin ne se gênent pas pour tisser entre eux des liens privilégiés dont on ignore pour l'instant où cela les mènera.

La grande question de savoir s'il est possible ou non d'entraver la prolifération des armements nucléaires constitue à elle seule un grand débat historique. Mais je n'ai pas l'intention de m'engager ici dans de longs discours. Qu'il suffise de dire qu'il existe à ce propos deux écoles de pensée: celle des optimistes et celle des pessimistes. Les premiers estiment que nous vivons en période d'interdépendance profonde, que le monde a changé, que la défense nationale nucléaire est une absurdité, et que nous nous dirigeons vers une forme d'œcuménisme marqué du sceau de la compassion entre les hommes et les peuples. Les pessimistes allèguent au contraire que rien n'a changé, que les nationalismes revivent et que la prolifération des armements nucléaires est inévitable. La vérité se situe probablement quelque part entre ces deux thèses et tout ce que l'on peut raisonnablement affirmer, c'est qu'à défaut d'arrêter la prolifération des armements nucléaires, il est possible de la retarder. Il est parfaitement compréhensible que le Canada ne veuille en aucune façon être associé d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, au phénomène de la dissémination des armements nucléaires. Il est aussi tout à fait logique et souhaitable que les contrôles les plus sévères soient maintenus sur nos problèmes d'aide en matière de coopération nucléaire. Notre responsabilité cependant s'arrête là.

Les raisons pour justifier ce choix seraient trop longues à expliquer. Certaines ont déjà été mentionnées dans les lignes qui précèdent, d'autres se devinent aisément. De ces dernières, l'une est fondamentale: c'est que la gigantesque dissémination de la technologie nucléaire est inévitable dans le domaine de la production de l'énergie électrique. L'usage pacifique ou militaire qu'un pays peut faire de la technologie dépendra toujours, en ultime recours, de l'appréciation qu'il se donne de son intérêt national.

Si l'on songe qu'il faut de cinq à six ans pour faire diverger un réacteur, et que celui-ci sera opérationnel durant 30 ans, il serait présomptueux de penser que les conditions dans lesquelles un contrat est aujourd'hui passé seront les mêmes dans 36 ans. Tout ceci ne signifie pas que les promesses contractées seront nécessairement rompues, mais ceci veut dire qu'il est légitime de penser qu'il y aura des accrocs quelque part et que certains n'accepteront pas d'être confinés dans leur statut d'infirmité nucléaire permanente, s'ils estiment que leur sécurité ne peut être assurée autrement que par l'armement nucléaire. Ceci vaut tout aussi bien pour les pays signataires, sauf que dans le premier cas il serait plus juste d'employer le *langage des probabilités*, et dans le second, *celui des présomptions* dont il reste à démontrer le bien-fondé.

S'il est vrai d'autre part que l'on ne peut arrêter les progrès de la technologie, et que le Canada jouit d'un avantage comparatif indéniable dans le domaine de la technologie nucléaire, on ne voit pas pourquoi on lui reprocherait d'exploiter à son avantage la carte maîtresse qu'il tient en main. Combien de bombes atomiques le Canada aura-t-il produites en 1985, en 1990, en 1995? La question, on s'en rend compte, est absurde, car ce n'est pas en ces termes que l'on peut poser le problème.

En réalité une saine politique canadienne en matière de non-prolifération implique, pour être plausible, quatre conditions. La première, c'est qu'il ne se dote pas lui-même d'un armement atomique, ce qui ne semble guère problématique pour l'instant. La seconde, c'est qu'il s'assure que sa technologie, son équipement et ses matières fissiles ne serviront qu'à des fins pacifiques. Sa responsabilité s'arrête là, car ce que fait un Etat à l'extérieur du cadre de cette coopération ne relève pas de notre compétence. La troisième condition, c'est que nous tentions par tous les moyens possibles — ce qui relève en revanche de notre pouvoir — de retarder le processus de la dissémination nucléaire par le truchement des instruments juridiques multilatéraux de contrôle. Il faut souligner dans ce domaine les déclarations nombreuses et répétées du gouvernement canadien, nos efforts au sein du groupe des pays producteurs nucléaires, et nos propositions en ce qui concerne l'établissement d'un régime international pour réglementer l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques. La quatrième condition, enfin, c'est que le Canada accepte de voir la réalité en face et explique un peu mieux à sa population les véritables dimensions du problème, de crainte que n'aille grandissant l'écart entre l'image que nous projetons de nos gestes et paroles et ce que nous faisons et disons en réalité.

C'est uniquement lorsque ces conditions seront remplies que l'industrie canadienne arrivera un peu mieux à suivre les dédales de la pensée gouvernementales en matière de coopération nucléaire. Or, en ce domaine, il va sans dire que des directives claires et précises s'imposent d'une façon urgente, car la carte maîtresse que détient aujourd'hui le Canada pourrait être abattue par d'autres pays qui nous talonnent de près et qui par ailleurs ne s'embarrasseront peut-être pas d'autant de scrupules pour mener à terme leur politique de coopération nucléaire à des fins civiles.

DOCS
CA1 EA I56 FRE
automne 1981
Perspectives internationales. --
43205151